



إسمنت المغرب  
**Ciments du Maroc**  
HEIDELBERGCEMENT Group

Ciments du Maroc

## EXTRAIT DE LA NOTE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE CIMENTS DU MAROC  
A l'initiative de

**HeidelbergCement France SAS**

Filiale de

**HEIDELBERGCEMENT**

CENTRALE LAITIERE

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE CIMENTS DU MAROC

<b>NOMBRE D'ACTIONS VISEES</b>	5 441 450 actions
<b>PRIX PAR ACTION</b>	1 130 MAD
<b>MONTANT MAXIMUM DE L'OFFRE</b>	6 148 838 500 MAD
<b>DUREE DE L'OFFRE</b>	Du 29 août au 6 septembre 2016

Conseil Financier et Coordinateur Global

Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération



**BMCI**  
GROUPE BNP PARIBAS



**BMCI BOURSE**  
GROUPE BNP PARIBAS

#### VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) prise en application l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, et de l'article 36 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 19/08/2016 sous la référence VI/EM/019/2016.

## AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation du prix ou de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'offre faite aux actionnaires de Ciments du Maroc.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

## Partie I. Présentation de l'opération

### I. Cadre de l'opération

#### I.1 Contexte de l'opération

##### I.1.1 Acquisition d'Italcementi par HeidelbergCement France SAS

#### Acquisition d'une participation de 45% dans Italcementi

HeidelbergCement France SAS (« HC France » ou l'«Initiateur») est une société d'investissement française. HC France est une filiale de HeidelbergCement AG (« HeidelbergCement » ou « HC AG ») et, ensemble avec ses filiales consolidées, le « Groupe HC ». Dans le cadre de l'acquisition d'Italcementi S.p.A. (« Italcementi ») et, ensemble avec ses filiales consolidées, le « Groupe Italcementi ») et conformément au contrat d'acquisition d'actions conclu entre HeidelbergCement et Italmobiliare S.p.A. (« Italmobiliare ») le 28 juillet 2015 et à des contrats d'application postérieurs, HC France a acquis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 auprès d'Italmobiliare et d'HeidelbergCement une participation de 45 % dans Italcementi pour un prix d'acquisition total d'environ 1,67 milliard EUR, soit 10,60 EUR par action (l'« Acquisition »).

L'acquisition par HC France de cette participation de 45% dans Italcementi a été réalisée selon les modalités suivantes :

- HC AG a acquis 21,29% d'Italcementi auprès d'Italmobiliare le 1<sup>er</sup> juillet 2016 par échange de 74 351 887 d'actions Italcementi contre 10 500 000 actions nouvelles HC AG
- HC France a acquis 23,71% d'Italcementi (82 819 920 actions) auprès d'Italmobiliare pour un montant de 877,89 millions EUR le 1<sup>er</sup> juillet 2016
- HC AG a ensuite vendu sa participation de 21,29% dans Italcementi à HC France pour un montant total de 788,13 millions EUR le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

A l'issue de l'acquisition par HC France de 45% d'Italcementi, Italmobiliare détient 5,29% du capital et des droits de votes dans HC AG.

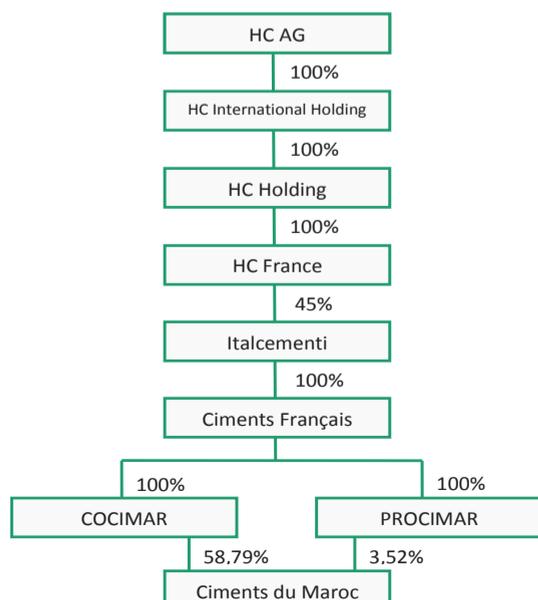
La structure de l'actionariat de HC AG a évolué de la façon suivante (sur la base des notifications reçues par HC AG et sans tenir compte des acquisitions et/ou cessions et/ou souscriptions d'actions non encore notifiées à HC AG, le cas échéant) :

Actionnaire	31/12/2015	Actionnaire	07/07/2016
M. Ludwig Merckle	26.20%	M. Ludwig Merckle	26.20%
First Eagle Investment Management	7.34%	First Eagle Investment Management	7.34%
The Capital Group Companies	5.07%	Italmobiliare	5.29%
BlackRock	4.10%	The Capital Group Companies	5.07%
Société générale	3.84%	BlackRock	4.10%
Autres	53.45%	Société générale	3.84%
		Autres	48.16%

Source : note d'information de l'Offre Italienne et rapport annuel 2015 d'Italcementi

Aucune action de HC AG ne confère de droits de votes spéciaux. Les statuts ne prévoient par ailleurs aucune restriction à l'exercice des droits de vote.

Le schéma de participation de HC AG dans Ciments du Maroc se présente comme suit :



Source : note d'information de l'Offre Italienne, Rapport Annuel 2015 d'Italcementi

L'Acquisition est une occasion unique de développer l'activité et d'accélérer la croissance du Groupe HC. Elle donne accès à un important portefeuille d'actifs présentant une complémentarité géographique parfaite à l'empreinte existante du Groupe HC. Le rapprochement avec Italcementi donnera naissance à un leader mondial du marché des granulats, du ciment et du béton prêt à l'emploi. L'excellente complémentarité géographique des actifs renforcera chacune des zones géographiques du Groupe HC.

L'Acquisition générera un fort potentiel de synergies, le Groupe HC espère enregistrer au minimum 175 millions EUR de synergies par an à partir de 2018<sup>1</sup>, dont une partie importante devrait déjà être réalisées en 2016. Les plus importantes contributions en matière de synergie devraient provenir de l'activité opérationnelle (et notamment de l'amélioration de la performance opérationnelle), ainsi que des ventes et d'une rationalisation de l'administration générale. D'autres synergies sont attendues sur le plan commercial et les achats.

#### Offre publique obligatoire portant sur les actions Italcementi

Suite à la réalisation de l'Acquisition, HC France a lancé une offre publique d'achat obligatoire portant sur la totalité des actions Italcementi non détenues par HC France à cette date, soit un total de 55 % du capital d'Italcementi (l'« Offre Italienne »).

Les actionnaires d'Italcementi apportant leurs titres à l'Offre Italienne recevront une rémunération de 10,60 EUR par action apportée. Le prix de l'Offre Italienne correspond au prix par action payé par HC France pour l'acquisition des 45% d'Italcementi.

HC France a l'intention d'acquiescer la totalité du capital d'Italcementi et de procéder au retrait de la cote des actions ordinaires d'Italcementi de la Bourse italienne, afin d'intégrer pleinement les activités d'Italcementi de façon incisive et efficace.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'actionariat d'Italcementi avant et après l'acquisition des 45% d'Italcementi.

Actionnaires	pré transaction		Actionnaires	post transaction	
	Nb de titres	% du capital		Nb de titres	% du capital
Italmobiliare	157 171 807	45.00%	HC France	157 171 807	45.00%
First Eagle Investment Managmnt.	29 373 719	8.41%	First Eagle Investment Managmnt.	29 373 719	8.41%
Norges Bank	7 238 366	2.07%	Norges Bank	7 238 366	2.07%
Autres	155 486 788	44.52%	Autres	155 486 788	44.52%
Total	349 270 680	100.00%	Total	349 270 680	100.00%

Source : note d'information de l'Offre Italienne, rapport annuel 2015 d'Italcementi

Dans l'hypothèse où HC France acquiescerait 100% d'Italcementi, la structure de l'actionariat d'Italcementi évoluerait de la façon suivante :

Actionnaire	28/07/2016	Actionnaire	post OPA
HC France	45.00%	HC France	100.00%
First Eagle Investment Management	8.41%		
Norges Bank	2.07%		
Autres	44.52%		

Source : note d'information de l'Offre Italienne

Aucune action d'Italcementi ne confère de droits de votes spéciaux. Les statuts ne prévoient par ailleurs aucune restriction à l'exercice des droits de vote.

#### I.1.2 Acquisition de Ciments du Maroc par HC France

Au Maroc, l'acquisition par HC France de 45% d'Italcementi le 1<sup>er</sup> juillet 2016 s'est traduite par une prise de participation indirecte dans Ciments du Maroc S.A. (« Ciments du Maroc » ou « la Société »), à hauteur de 62,31% du capital social et des droits de vote de la Société actuellement détenus par le groupe Italcementi.

Cette prise de contrôle de Ciments du Maroc permettra au Groupe HC d'étendre sa présence dans de nouvelles zones géographiques, principalement en Afrique du Nord.

Par ailleurs, l'opération permettra à Ciments du Maroc de renforcer son accès aux ressources dans tous les domaines, notamment celui de la recherche et du développement où Ciments du Maroc, HC France et HeidelbergCement pourront combiner leur savoir-faire industriel afin d'accélérer l'innovation et le lancement de nouveaux produits.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'actionariat de Ciments du Maroc avant et après l'acquisition de 45% d'Italcementi.

Actionnaires	Avant acquisition		Après acquisition		Au 04/07/2016	
	Nombre d'actions	% du Capital et DDV	Nombre d'actions	% du Capital et DDV	Nombre d'actions	% du Capital et DDV
Groupe Ciments Français* dont :	8 994 554	62,31%	8 994 554	62,31%	8 994 554	62,31%
Cocimar	8 486 768	58,79%	8 486 768	58,79%	8 486 768	58,79%
Procimar	507 746	3,52%	507 746	3,52%	507 746	3,52%
Ciments Français (directement)	20	0,00%	20	0,00%	20	0,00%
Cofipar	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
Menaf	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
CIMR	1 192 570	8,26%	1 192 570	8,26%	1 192 570	8,26%
FIPAR Holding	857 556	5,94%	857 556	5,94%	857 556	5,94%
Fonds Abou Dhabi	791 160	5,48%	791 160	5,48%	791 160	5,48%
Autres actionnaires	2 600 164	18,01%	2 600 164	18,01%	2 600 164	18,01%
Total	14 436 004	100,00%	14 436 004	100,00%	14 436 004	100,00%

(\*) Filiale d'Italcementi à 100%

Source : Ciments du Maroc

### I.2 Décision des organes sociaux

#### I.2.1 HeidelbergCement France SAS

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le 1<sup>er</sup> août 2016 les caractéristiques de l'Offre comme suit :

<sup>1</sup> Source : présentation du 28 juillet 2015 de HC AG relative à l'acquisition d'Italcementi

- Nombre d'actions visées : 5 441 450 actions de Ciments du Maroc, non détenues indirectement par le Groupe HC ;
- Prix de l'Offre : 1 130 MAD par action soit un montant total maximum de 6 148 838 500 MAD (hors frais annexes) ;
- Jouissance des actions objet de l'Offre : jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Seuil de renonciation : aucun ;

et a autorisé en conséquence l'acquisition au prix par action susvisé d'un nombre maximum de 5 441 450 actions de Ciments du Maroc.

Le conseil a donné tous pouvoirs au Président de la société, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir les démarches nécessaires et de signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de l'opération et à fixer la date d'ouverture et de clôture de l'Offre au Maroc.

Le conseil d'administration a également autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à fixer les modalités définitives de l'opération, lesquels figureront dans la version définitive de la note d'information soumise au visa de l'AMMC.

### I.2.2 Ciments du Maroc

Le conseil d'administration a pris acte à l'unanimité, le 5 août 2016, des caractéristiques de l'Offre comme suit :

- Nombre d'actions visées : 5 441 450 actions de Ciments du Maroc, non détenues indirectement par le Groupe HC ;
- Prix de l'Offre : 1 130 MAD par action soit un montant total maximum de 6 148 838 500 MAD (hors frais annexes) ;
- Jouissance des actions objet de l'Offre : jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Seuil de renonciation : aucun ;

Le conseil a également approuvé la signature par le Président de la Société, ou toute personne que celui-ci se substituerait, de l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de l'Offre et lui a donné mandat à cet effet.

## I.3 Cadre légal de l'opération

### I.3.1 Autorisation du conseil de la concurrence

HC AG a notifié au Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc, le 9 octobre 2015, l'acquisition envisagée au titre de la réglementation marocaine sur le contrôle des concentrations. Dans une décision du 19 novembre 2015, le Chef du Gouvernement a indiqué que l'opération d'acquisition envisagée n'était pas soumise aux obligations de notification prévues à l'article 10 de la Loi n° 06-99 dans la mesure où, notamment, elle ne dépassait pas le seuil de 40% des ventes, achats ou autres transactions dans un marché national de biens.

### I.3.2 Franchissement de seuils

Suite à l'acquisition de 45% d'Italcementi le 1<sup>er</sup> juillet 2016, HC France a indirectement franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 20%, 33,33% et 50% du capital et des droits de vote de Ciments du Maroc et en a informé Ciments du Maroc, l'AMMC et la Bourse de Casablanca.

### I.3.3 Dépôt du projet d'offre publique d'achat

Suite à l'acquisition de 45% d'Italcementi, HC France a indirectement franchi à la hausse le seuil de 40% des droits de vote de Ciments du Maroc.

En conséquence, conformément à l'article 18 de la Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, HC France a déposé auprès de l'AMMC, le 4 juillet 2016, le projet d'offre publique d'achat objet de la présente note d'information (« l'Offre »), visant les 5 441 450 actions Ciments du Maroc non détenues indirectement par le Groupe HC et représentant 37.69% du capital et des droits de vote.

L'avis de recevabilité a été publié par l'AMMC le 4 août 2016.

### I.3.4 Cotation des actions de Ciments du Maroc

En conséquence du dépôt du projet d'Offre, l'AMMC a demandé, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des actions de Ciments du Maroc en date du 4 juillet 2016.

L'AMMC, après avoir publié son avis de recevabilité sur l'Offre le 4 août 2016, a demandé à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation de la valeur Ciments du Maroc le 5 août 2016.

### I.3.5 Autorisation du Ministre en charge de l'Economie et des Finances

L'AMMC a soumis au Ministre en charge de l'Economie et des Finances le projet d'Offre en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier.

Le Ministre a notifié sa non-objection sur le projet d'Offre.

### I.3.6 Décision de recevabilité de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

En référence aux dispositions des articles 13 et 32 de la Loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'AMMC a apprécié le projet d'Offre et a examiné ses caractéristiques au regard des principes énoncés par l'article 13 de ladite loi et notamment les principes de transparence, d'égalité de traitement des actionnaires, d'intégrité du marché, et de loyauté des transactions.

Au vu de l'ensemble des autorisations précitées et après examen du projet d'Offre, l'AMMC a relevé que le critère d'égalité de traitement est respecté dans la mesure où l'Offre vise l'ensemble des porteurs d'actions Ciments du Maroc autres que les sociétés appartenant au groupe de l'Initiateur, qui détiennent ensemble 8 994 554 actions Ciments du Maroc représentant 62.31% du capital et des droits de vote, et a déclaré recevable le projet d'Offre.

### I.3.7 Accord pouvant avoir une incidence sur l'Offre

Il n'existe aucun accord susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou sur son issue.

## II. Objectifs de l'Offre

### II.1 Motifs de l'opération

En vertu des dispositions légales et réglementaires applicables, l'Offre vise l'acquisition des actions Ciments du Maroc non détenues indirectement par le Groupe HC.

### II.2 Intentions de l'Initiateur

#### II.2.1. Maintien de la structure actuelle de l'actionariat

L'objectif de l'Initiateur est de maintenir une base d'investisseurs composée aussi bien d'investisseurs institutionnels marocains et internationaux de premier plan que d'investisseurs individuels. Ciments du Maroc pourra ainsi continuer d'être proche de ses actionnaires et de partager ses perspectives d'avenir avec eux.

Le Groupe HC n'envisage pas dans les douze mois suivant l'Offre, de poursuivre ses achats sur la valeur Ciments du Maroc, à l'exception des actions apportées dans le cadre de l'Offre par les actionnaires de Ciments du Maroc.

#### II.2.2. Participation maximale détenues directement ou indirectement par l'Initiateur après l'Offre

En fonction du nombre d'actions apportées à l'Offre par les actionnaires de Ciments du Maroc, le pourcentage du capital social et des droits de vote de Ciments du Maroc qui sera contrôlé par le Groupe HC (i.e. directement ou indirectement) suite à la réalisation de l'Offre sera compris entre 62,31% et 100%.

### II.3 Modalités de financement

Un contrat de prêt entre HC France (en qualité d'emprunteur) et HeidelbergCement Finance Luxembourg S.A. (en tant que prêteur) a été conclu le 23 juin 2016 et modifié le 27 juin 2016 pour un montant total de 2 950 millions EUR:

- 1 000 millions EUR avec une échéance au 1 juillet 2026
- 500 millions EUR avec une échéance au 15 septembre 2023
- 500 millions EUR avec une échéance au 15 septembre 2021
- 200 millions EUR avec une échéance au 31 juillet 2019
- 750 millions EUR avec une échéance au 31 juillet 2019

En conséquence, l'Initiateur confirme qu'il dispose de fonds suffisants pour financer l'Offre.

### II.4 Evolution du capital de Ciments du Maroc

Le tableau ci-dessous présente l'actionariat de Ciments du Maroc avant et après l'Offre dans le cas où toutes les actions visées par l'Offre seraient apportées :

Actionnaires	Avant OPA		Après OPA*	
	Nombre de titres	% du Capital et DDV	Nombre de titres	% du Capital et DDV
<b>HC France (directement) :</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>5 441 450</b>	<b>37,69%</b>
<b>Ciments Français (Groupe Italcementi) dont:</b>	<b>8 994 554</b>	<b>62,31%</b>	<b>8 994 554</b>	<b>62,31%</b>
Cocimar	8 486 768	58,79%	8 486 768	58,79%
Procimar	507 746	3,52%	507 746	3,52%
Ciments Français	20	0,00%	20	0,00%
Cofipar	10	0,00%	10	0,00%
Menaf	10	0,00%	10	0,00%
<b>Groupe Heidelberg</b>	<b>8 994 554</b>	<b>62,31%</b>	<b>14 436 004</b>	<b>100,00%</b>
<b>CIMR</b>	<b>1 192 570</b>	<b>8,26%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>FIPAR Holding</b>	<b>857 556</b>	<b>5,94%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Fonds Abou Dhabi</b>	<b>791 160</b>	<b>5,48%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Autres actionnaires</b>	<b>2 600 164</b>	<b>18,01%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>14 436 004</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 436 004</b>	<b>100,00%</b>

\*Sous réserve que toutes les actions visées par l'Offre soient apportées à celle-ci.

Source : Ciments du Maroc

### II.5 Accords et conventions

- Le 28 juillet 2015, HC AG et Italmobiliare ont conclu un contrat d'acquisition d'actions (le « Contrat d'Acquisition »), modifié pour la dernière fois le 21 juin 2016, fixant les conditions et modalités de réalisation de la vente par Italmobiliare à HC AG de sa participation de 45% dans Italcementi (incluant des déclarations et garanties consenties par Italmobiliare en faveur de HC AG), représentant une quantité totale de 157 171 807 actions d'Italcementi. En vertu du Contrat d'Acquisition, HC AG recevra 74 351 887 actions ordinaires d'Italcementi (les « Actions Apportées ») par apport d'Italmobiliare, en échange d'actions nouvellement émises de HC AG au bénéfice d'Italmobiliare. 82 819 920 actions d'Italcementi (les « Actions Cédées ») seront acquises par HC AG ou l'une de ses filiales contre paiement d'un montant en espèces.

- Le 28 juillet 2015, HC AG a conclu un accord de crédit relais d'un montant de 4 400 millions EUR d'une durée maximale de 18 mois à partir du 28 juillet 2015 et qui peut être prolongée à la discrétion de HC AG jusqu'au 28 juillet 2018. Depuis lors, l'accord de crédit relais a été modifié plusieurs fois et le crédit disponible s'élève actuellement à 2 050 millions EUR. Ce crédit relais est fourni par Deutsche Bank Luxembourg SA, Morgan Stanley Bank International Limited, Bank of America, Merrill Lynch International Limited, Bayerische Landesbank, BNP Paribas Fortis SA / NV, UK Branch Citibank Europe plc, Commerzbank Aktiengesellschaft, (succursale de Luxembourg), Danske Bank a / S, ING Bank (une agence d'ING-DiBa AG), Intesa Sanpaolo SpA, Landesbank Baden-Württemberg, Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale, Mediobanca - Banca di Credito Finanziario SpA, Nordea Bank AB, Niederlassung Frankfurt am Main, Raiffeisen Bank international AG, The Royal Bank of Scotland plc, SEB AG, Standard Chartered Bank, Svenska Handelsbanken AB (publ) Zweigniederlassung Deutschland. Il sera remboursé par les flux de trésorerie disponibles et la vente d'actifs en Belgique et aux États-Unis.

- Le 27 juin 2016, HC AG et HC France ont conclu une convention de cession par laquelle HC AG a transféré à HC France l'ensemble de ses droits, obligations et/ou réclamations découlant du contrat d'acquisition précité.

- Le 27 juin 2016, HC AG et HC France ont conclu un contrat d'achat d'actions par lequel HC AG s'est engagé à céder à HC France et HC France s'est engagée à acquérir auprès de HC AG les Actions Apportées à la date de réalisation de l'Acquisition.

### III. Structure de l'Offre

#### III.1 Nombre d'actions visées

L'Offre portera sur la totalité des actions non détenues indirectement par le Groupe HC, à la date de la présente note d'information, soit 5 441 450 actions représentant 37,69% du capital et des droits de vote de Ciments du Maroc.

#### III.2 Prix de l'Offre

L'initiateur propose aux actionnaires de Ciments du Maroc d'acquérir leurs actions au prix unitaire de 1 130 MAD par action.

#### III.3 Montant de l'Offre

L'Offre portera sur 5 441 450 actions au prix de 1 130 MAD par action soit un montant total maximum de 6 148 838 500 MAD hors frais annexes.

#### III.4 Jouissance des actions objet de l'Offre

Les actions Ciments du Maroc, objet de l'Offre, portent jouissance au 1er janvier 2016.

#### III.5 Date d'ouverture de l'Offre

L'Offre débutera le 29 août 2016.

#### III.6 Date de clôture de l'Offre

L'Offre se terminera le 6 septembre 2016.

#### III.7 Durée de l'Offre

La durée de l'Offre est la période comprise entre la date d'ouverture et la date de clôture de l'Offre, soit 7 jours de bourse.

#### III.8 Seuil de renonciation

De par le caractère obligatoire de l'Offre, aucun seuil de renonciation n'est envisagé par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre. L'initiateur s'engage à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires.

#### III.9 Date de règlement et de livraison

La date de règlement et de livraison est prévue le 23 septembre 2016.

#### III.10 Organisme chargé de la centralisation de l'Offre

L'organisme chargé de la centralisation de l'Offre est BMCI.

#### III.11 Acquisition des actions en dehors de l'Offre

L'Initiateur et son groupe n'ont pas acquis, et n'ont pas l'intention d'acquérir, des actions Ciments du Maroc en dehors de l'Offre au cours de la durée de l'Offre.

### IV. Liens entre Ciments du Maroc et l'Initiateur

A la date de la présente note d'information, HC France détient 45% du capital et des droits de votes d'Italcementi, qui détient indirectement, via sa filiale Ciments Français, 62,31% du capital et des droits de vote de Ciments du Maroc.

### V. Éléments d'appréciation du prix de l'Offre

#### V.1 Méthodologies de valorisation retenues

La valorisation des actions du groupe Ciments du Maroc a été réalisée par la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie. Cette valorisation a été élaborée en date du 15 juin 2016 sur la base des méthodes suivantes :

- Analyse du cours de bourse (mise à jour le 4 juillet 2016)
- Méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs à fin juin 2016
- Méthode des multiples boursiers
- Méthode des transactions comparables

Les termes de l'Offre et notamment le prix qui s'établit à 1 130 MAD par action, ont été arrêtés par le conseil d'administration de HC France le 1er août 2016.

#### V.2 Analyse du cours de bourse

##### Description de la méthode

L'analyse du cours de bourse consiste à appréhender la valeur d'une société par référence à son cours de bourse moyen observé sur différentes périodes. La pertinence de cette méthode repose sur l'efficacité du marché boursier d'une part et sur la liquidité du titre d'autre part.

##### Valorisation résultante

Le tableau ci-dessous présente le dernier cours avant la suspension du titre Ciments du Maroc le 4 juillet 2016, ainsi que les moyennes de cours pondérés par les volumes échangés sur les derniers un, trois, six et douze mois précédant cette date.

	Cours (en MAD)	Nombre d'actions (en M#)	Valeur des fonds propres (en MMAD)	Prime / (décote) par rapport au prix de l'offre (en %)	
Dernier Cours au 04 Juillet 2016		1,140	14,44	16,457	-0,9%
<b>Cours moyen pondéré par les volumes</b>					
Période 1 mois	1,176	14,44	16,983	-3,9%	
Période 3 mois	1,216	14,44	17,554	-7,1%	
Période 6 mois	1,183	14,44	17,078	-4,5%	
Période 12 mois	1,186	14,44	17,126	-4,7%	
<b>Moyenne des moyennes pondérées</b>		1,190		-5,1%	

Source: Bourse de Casablanca

La valeur par action est ainsi comprise entre 1 140 MAD et 1 216 MAD (sur la base de l'observation des différentes périodes et d'un nombre total d'actions de 14,4 millions d'actions). La valorisation retenue correspond à la moyenne arithmétique des moyennes de cours pondérés par les volumes ci-dessus et s'établit à 1 190 MAD. Le prix de l'Offre extériorise une décote de 5,1% par rapport à cette valeur.

#### V.3 Méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs

*Les agrégats financiers prévisionnels utilisés pour l'évaluation du groupe Ciments du Maroc selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs ont été établis par HC France sur la base d'une projection des données financières historiques publiques relatives à Ciments du Maroc (les états financiers consolidés de Ciments du Maroc pour les exercices clos au 31 décembre 2013, 2014 et 2015), compte tenu des orientations stratégiques du groupe Ciments du Maroc envisagées par HC France et de la perception de HC France sur l'évolution du marché du ciment au Maroc. Ces agrégats financiers ont été soumis à la direction du groupe Ciments du Maroc et approuvés par elle.*

##### Description de la méthode

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (ou méthode des DCF) mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. Elle est communément reconnue comme étant la méthode d'évaluation fondamentale des sociétés. La méthode DCF donne une vision dynamique de la valeur d'entreprise, puisqu'elle repose sur les projections de flux et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur l'activité, tels que l'évolution de la rentabilité, la cyclicité, la structure financière et le risque intrinsèque. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers financiers.

L'évaluation selon cette méthode respecte les étapes suivantes :

- modélisation des flux de trésorerie futurs (sur la base du plan d'affaires)
- estimation des flux de trésorerie normatifs entrant dans le calcul de la valeur terminale
- détermination du coût moyen pondéré du capital (CMPC)
- détermination de la valeur de l'entreprise, égale à la somme des flux de trésorerie futurs après impôt et de la valeur terminale, actualisés au CMPC
- détermination de la valeur des fonds propres en déduisant de la valeur de l'entreprise la valeur au 31 décembre 2015 de l'endettement net, les intérêts minoritaires et en lui appliquant les différents ajustements présentés ci-après :

(en MMAD)		Notes
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>(980,0)</b>	Valeur comptable au 31 décembre 2015
<b>Trésorerie passif</b>	<b>191,3</b>	
Crédits de trésorerie	53,6	
Banques	137,7	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(1 171,4)</b>	
Banques, Trésorerie Générale, Chèques post	(102,5)	
Chèques et valeurs à encaisser	(29,8)	
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	(0,3)	
Valeurs mobilières de placement	(1 038,8)	
<b>Participation non consolidée (Suez Cement)</b>	<b>(303,8)</b>	Valeur de marché des 11,7 % détenus par CIMAR en Suez Cement au 03 Juin 2016
<b>Autres participations non consolidées</b>	<b>(15,2)</b>	Valeur comptable au 31 décembre 2015
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>34,7</b>	Valeur comptable au 31 décembre 2015
<b>Provisions pour charges</b>	<b>123,2</b>	Valeur comptable au 31 décembre 2015
Engagements retraite et couverture médicale	65,5	
Réaménagements des carrières	57,7	
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>(212,5)</b>	
Actifs hors exploitation	(157,0)	Valeur de marché sur 4 actifs situés à Agadir (expertise et compromis de vente)
Autres créances financières	(26,5)	Valeur comptable au 31 décembre 2015
Prêts immobilisés	(29,1)	Valeur comptable au 31 décembre 2015
<b>Total des ajustements</b>	<b>(1 353,7)</b>	

Source : Ciments du Maroc

Pour Ciments du Maroc, la valeur d'entreprise (VE) est estimée au 30 juin 2016 en actualisant les flux de trésorerie disponibles prévisionnels et comprend :

- L'actualisation à fin juin 2016 des flux de trésorerie disponibles sur l'horizon explicite (allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la fin de l'exercice 2019p) ;
- La valeur terminale (VT) représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle est déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini du flux de trésorerie disponible normatif croissant à un taux déterminé :

$$\text{Valeur terminale} = \frac{\text{Flux normatif}}{\text{CMPC} - g}$$

Où :

- CMPC : Coût Moyen Pondéré du Capital
- Flux normatif : Flux de trésorerie disponible à fin 2019p impacté du taux de croissance à l'infini
- g : Taux de croissance à l'infini fixé à 2,0%

La valeur des fonds propres (Vfp) est obtenue de la manière suivante :

$$Vfp = VE - EFN$$

Où :

- VE : Valeur d'Entreprise au 30 juin 2016
- EFN : Endettement Financier Net et autres ajustements au 31 décembre 2015

##### Calcul du coût moyen pondéré du capital

Le calcul du coût moyen pondéré du capital (CMPC) correspond à la rentabilité moyenne pondérée exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Ladite rentabilité est à ce titre reconstituée à partir de l'évaluation du coût des différents titres financiers émis par une entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette). La définition du coût du capital et du Coût Moyen Pondéré du Capital peut donc se présenter ainsi :

## CALCUL DU CMPC

$$CMPC = \frac{k_e V_e + k_d (1-T) V_d}{V_e + V_d}$$

$$k_e = r_f + \beta_e (k_{em} - r_f)$$

### Avec:

- CMPC: coût moyen pondéré du capital
- $k_e$ : coût des capitaux propres
- $k_d$ : coût de la dette
- T: taux d'impôt
- $V_e$ : valeur des capitaux propres
- $V_d$ : valeur de la dette

### Avec:

- $k_e$ : coût des capitaux propres
- $r_f$ : taux sans risque
- $\beta_e$ : bêta action
- $k_{em}$ : rentabilité espérée du marché

CMPC	SOURCE / COMMENTAIRES
Taux sans risque MAD (Rf)	3,31% Moyenne de 3 mois du rendement des Bons du Trésor marocain 10 ans (du 7 janvier 2016 au 6 avril 2016)
Prime de risque action (ERP)	7,95% Ecart historique entre le MASI et le rendement des Bons du Trésor marocain 10 ans (de 1993 à 2015)
Bêta (β)	0,86x Bêta du secteur (ajusté pour endettement de Cimac)
<b>Coût des Capitaux Propres MAD (CoE)</b>	<b>10,15%</b> <b>CoE = Rf + β ERP</b>
Taux sans risque MAD (Rf)	3,31% Moyenne de 3 mois du rendement des Bons du Trésor marocain 10 ans (du 7 janvier 2016 au 6 avril 2016)
Objectif d'écart du rendement de dette sociale (Sp)	n.p. Non pertinent (pas d'endettement)
<b>Coût de la Dette avant impôts MAD (CoD)</b>	<b>3,31%</b> <b>CoD = R<sub>d</sub> + Sp</b>
Taux d'impôts normalif (T)	31,0%
Endettement cible (G)	n.p. Pas d'endettement prévu dans le plan d'affaires
<b>CMPC MAD</b>	<b>10,15%</b> <b>CMPC = (G' CoD' (1-T) + CoE) (1+G)</b>

Source : BMCI

Le passage du bêta endetté au bêta désendetté se fait en utilisant la formule suivante :

$$\beta_d = \frac{\beta_e}{1 + (1 - T) * G}$$

$\beta_d$  : Bêta désendetté

$\beta_e$  : Bêta endetté

T : Taux d'imposition effectif des résultats

G : Ratio d'endettement

La détermination du bêta résulte de l'analyse des comparables. La sélection des échantillons de sociétés comparables a été réalisée par l'organisme conseil sur la base de sa connaissance approfondie du secteur et des sociétés comparables. Cette sélection se décompose en deux groupes :

- Groupe 1 : opérateurs du même secteur, actifs dans le même périmètre géographique, et présentant ainsi des caractéristiques similaires à Ciments du Maroc<sup>2</sup>.
- Groupe 2 : opérateurs du même secteur, leaders mondiaux dans ledit secteur

### VALUATION MULTIPLES - BETAS

Société	Monn.	Cap. Bour-sière	VE	Bêta action	Intérêts minor.	VCP	Dette nette	Provisions de retraite	Autre simi-dette	Actifs fin.	Autre Ajust.	Total Ajust.	Taux d'impôt	Bêta actif	Endette-ment	Endette-ment financier
<b>Groupe 1</b>																
Holcim Maroc	MEUR	870	1 014	0,88x	-	870	146	-	-	(2)	-	146	30%	0,79x	0,17x	0,17x
Lafarge Ciments	MEUR	2 779	2 785	1,07x	3	2 783	11	-	-	(9)	-	11	30%	1,07x	0,00x	0,00x
<b>Moyenne - Groupe 1</b>				<b>0,97x</b>										<b>0,93x</b>	<b>0,09x</b>	<b>0,09x</b>
<b>Médiane - Groupe 1</b>				<b>0,97x</b>										<b>0,93x</b>	<b>0,09x</b>	<b>0,09x</b>
<b>Groupe 2</b>																
LafargeHolcim	MEUR	24 464	42 730	1,42x	3 474	27 938	16 548	1 068	228	(3 052)	-	17 844	18%	0,93x	0,64x	0,68x
HeidelbergCement	MEUR	13 557	19 231	1,01x	1 034	14 591	5 864	359	129	(1 712)	-	6 352	30%	0,77x	0,44x	0,43x
Vicat	MEUR	2 452	3 878	0,90x	318	2 770	1 086	45	44	(68)	-	1 176	33%	0,70x	0,42x	0,44x
Titan Cement	MEUR	1 411	2 032	0,89x	99	1 510	603	11	-	(92)	-	614	29%	0,69x	0,41x	0,43x
Buzzi Unicem	MEUR	2 553	3 606	0,96x	27	2 580	1 054	304	67	(400)	-	1 425	31%	0,70x	0,55x	0,41x
Martin Marietta	MEUR	8 807	10 484	1,05x	7	8 814	1 558	113	-	-	-	1 670	40%	0,94x	0,19x	0,18x
Cementir	MEUR	755	898	1,04x	57	811	209	18	-	(140)	-	227	31%	0,87x	0,28x	0,28x
<b>Moyenne - Groupe 2</b>				<b>1,04x</b>										<b>0,80x</b>	<b>0,42x</b>	<b>0,41x</b>
<b>Médiane - Groupe 2</b>				<b>1,01x</b>										<b>0,77x</b>	<b>0,42x</b>	<b>0,43x</b>
<b>Moyenne - Groupe 1 &amp; 2</b>				<b>1,00x</b>										<b>0,86x</b>	<b>0,25x</b>	<b>0,25x</b>
<b>Médiane - Groupe 1 &amp; 2</b>				<b>1,01x</b>										<b>0,79x</b>	<b>0,41x</b>	<b>0,41x</b>

Source : Thomson Reuters

Le β choisi correspond à la moyenne du groupe 1 et 2 soit 0.86.

Les flux de trésorerie futurs sont une conséquence des projections suivantes :

(MMAD)	2013	2014	2015	2016e	2017p	2018p	2019p	Normalif	TCAM '16-'19
<b>Chiffre d'affaires</b>	3 632	3 454	3 740	3 774	3 926	3 882	3 993	4 073	1,9%
Variation		-4,9%	8,3%	0,9%	4,0%	-1,1%	2,9%	2,0%	
<b>EBITDA</b>	1 623	1 532	1 695	1 671	1 727	1 675	1 740	1 775	1,4%
EBITDA (en % du CA)	44,7%	44,4%	45,3%	44,3%	44,0%	43,2%	43,6%	43,6%	
<b>EBIT</b>	1 129	1 024	1 177	1 134	1 187	1 141	1 230	1 694	2,7%
EBIT (en % du CA)	31,1%	29,7%	31,5%	30,1%	30,2%	29,4%	30,8%	41,6%	
Impôts sur le RE	(290)	(251)	(302)	(299)	(313)	(318)	(343)	(525)	
% du Résultat avant impôts	(25,6%)	(24,8%)	(25,7%)	(26,4%)	(26,4%)	(27,9%)	(27,9%)	(31,0%)	
<b>NOPAT</b>	840	774	874	835	874	823	887	1 169	2,0%
Marge (% du CA)	23,1%	22,4%	23,4%	22,1%	22,3%	21,2%	22,2%	28,7%	
+ Dotations d'exploitation	494,3	507,7	518,5	536,5	540,4	533,9	510,0	80,8	
% du CA	13,6%	14,7%	13,9%	14,2%	13,8%	13,8%	12,8%	2,0%	
- Variation du BFR	233,0	(76,8)	89,7	(75,8)	2,9	5,2	(13,0)	(13,3)	
% du CA	6,4%	(2,2%)	2,4%	(2,0%)	0,1%	0,1%	(0,3%)	(0,3%)	
- Capex	(203,9)	(272,5)	(149,7)	(80,8)	(80,8)	(80,8)	(80,8)	(80,8)	
% du CA	(5,6%)	(7,9%)	(4,0%)	(2,1%)	(2,1%)	(2,1%)	(2,0%)	(2,0%)	
<b>Flux de trésorerie disponible</b>	1 363	932	1 333	1 215	1 337	1 281	1 303	1 156	2,3%
% du CA	37,5%	27,0%	35,6%	32,2%	34,0%	33,0%	32,6%	28,4%	
CMPC				10,15%	10,15%	10,15%	10,15%		
Années d'actualisation				0,5	1,5	2,5	3,5		
Facteur d'actualisation				95,3%	86,5%	78,5%	71,3%		
<b>Flux de trésorerie actualisé</b>				1 158	1 156	1 006	929		
Valeur actuelle des flux de trésorerie disponibles				4 249,0					
Valeur terminale				10 103,3					
<b>Valeur d'entreprise</b>				<b>14 352,3</b>					
Autres ajustements				1 353,7					
<b>Valeur des capitaux propres</b>				<b>15 706,0</b>					
Nombre d'actions (en millions)				14,4					
<b>Valeur implicite par action</b>				<b>1 088,0</b>					

Source : HC France / BMCI / Ciments du Maroc

Les sensibilités sur la valeur d'entreprise et sur la valeur implicite des actions se présentent ainsi :

PGR	Valeur d'Entreprise					Valeur implicite d'action				
	9.2%	9.7%	10.2%	10.7%	11.2%	9.2%	9.7%	10.2%	10.7%	11.2%
2.5%	17,171.9	16,046.6	15,067.6	14,208.1	13,447.3	1,283.3	1,205.3	1,137.5	1,078.0	1,025.3
2.3%	16,674.9	15,620.4	14,698.6	13,885.9	13,163.9	1,248.9	1,175.8	1,112.0	1,055.7	1,005.7
2.0%	16,212.7	15,222.1	14,352.3	13,582.4	12,896.1	1,216.8	1,148.2	1,088.0	1,034.6	987.1
1.8%	15,781.7	14,848.9	14,026.5	13,295.9	12,642.4	1,187.0	1,122.4	1,065.4	1,014.8	969.5
1.5%	15,378.9	14,498.6	13,719.5	13,025.0	12,402.0	1,159.1	1,098.1	1,044.1	996.0	952.9

### Valorisation résultante

Sur la base d'un taux d'actualisation arrondi de 10,15% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, la valeur des fonds propres du groupe Ciments du Maroc est de 15 706 millions MAD soit une valeur

<sup>2</sup> Agrégats ne tenant pas compte de la fusion Lafarge-Holcim

implicite par action de 1 088 MAD. Le prix de l'Offre extériorise une prime de 3,9% par rapport à cette valeur.

## V.4 Méthode des multiples boursiers

### Description de la méthode

La méthode des multiples boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers de Ciments du Maroc les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés cotées, au Maroc et à l'international, présentant des caractéristiques financières et opérationnelles comparables à Ciments du Maroc. L'approche de valorisation retenue s'appuie sur les multiples moyens de VE/EBITDA et VE/EBIT des exercices 2016e et 2017p car ceux-ci permettent de prendre en compte la rentabilité opérationnelle des entreprises sélectionnées, tout en neutralisant les différences liées à la politique d'amortissement, aux éléments exceptionnels ainsi qu'à la structure financière et à la fiscalité.

MULTIPLES BOURSISERS					
Société	Monn.	Cap. Bour-sière	VE	VE/EBITDA	VE/EBIT
Calendarisé				2016e	2017p
Moy 6m au 13-Jun-16				2016e	2017p
<b>Groupe 1</b>					
Holcim Maroc	MEUR	870	1 014	7.6x	7.3x
Lafarge Ciments	MEUR	2 779	2 785	10.9x	10.6x
<b>Moyenne - Groupe 1</b>				<b>9.3x</b>	<b>9.0x</b>
<b>Médiane - Groupe 1</b>				<b>9.3x</b>	<b>9.0x</b>
<b>Valeur implicite par action de la Moyenne</b>				<b>1 168</b>	<b>1 165</b>
<b>Groupe 2</b>					
LafargeHolcim	MEUR	24 464	42 730	8.1x	7.4x
HeidelbergCement	MEUR	13 557	19 231	6.8x	6.3x
Vicat	MEUR	2 452	3 878	8.1x	7.1x
Titan Cement	MEUR	1 411	2 032	7.4x	6.3x
Buzzi Unicem	MEUR	2 553	3 606	6.7x	6.0x
Martin Marietta	MEUR	8 807	10 484	11.4x	9.5x
Cementir	MEUR	755	898	4.7x	4.3x
<b>Moyenne - Groupe 2</b>				<b>7.6x</b>	<b>6.7x</b>
<b>Médiane - Groupe 2</b>				<b>7.4x</b>	<b>6.3x</b>
<b>Valeur implicite par action de la Moyenne</b>				<b>973</b>	<b>898</b>
<b>Moyenne - Groupe 1 &amp; 2</b>				<b>8.0x</b>	<b>7.2x</b>
<b>Valeur implicite par action de la moyenne</b>				<b>1 016</b>	<b>957</b>

Source : Thomson Reuters

### Valorisation résultante

La valeur de l'action Ciments du Maroc qui ressort de l'application de cette méthode est comprise entre 957 MAD (VE/EBITDA 2017) et 1 051 MAD (VE/EBIT 2016).

La valeur moyenne s'établit à 1 004 MAD. Le prix de l'Offre extériorise une prime de 12.5% par rapport à cette valeur.

## V.5 Méthode des transactions comparables

### Description de la méthode

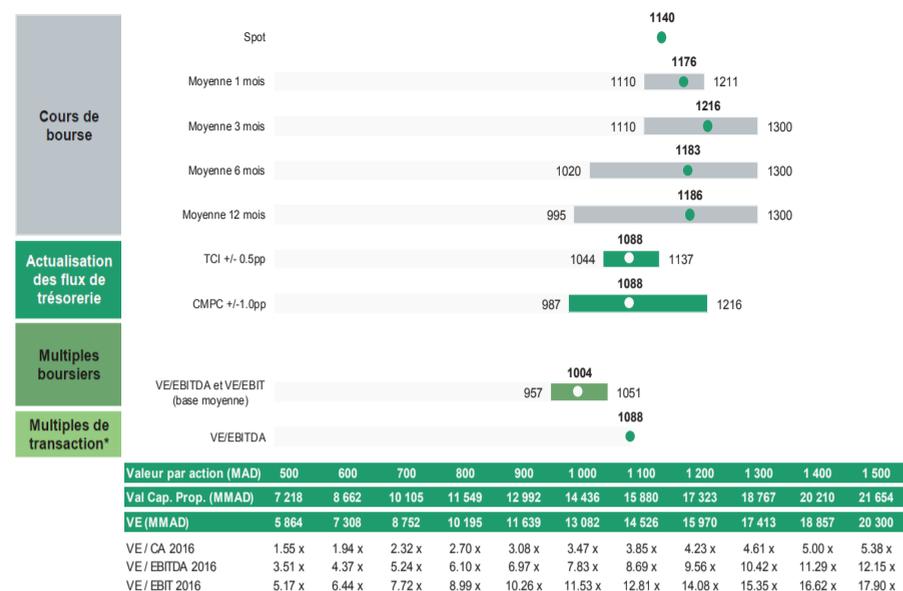
Cette méthode repose sur la valorisation de la Société par référence à des multiples d'un échantillon de transactions intervenues dans le secteur du ciment et dont les sociétés visées présentent des caractéristiques financières et opérationnelles comparables à Ciments du Maroc. Ces multiples ont été calculés sur la base (i) des valeurs de transactions considérées et (ii) des derniers agrégats publiés par les sociétés visées lors des transactions considérées.

Le tableau ci-après présente l'échantillon de transactions retenu :

Date	Cible	Pays	Acquéreur	% Acquis	VE (MEUR)	Multiples x EBITDA
Nov-15	Hope Construction	Royaume Uni	Breedon	100,0%	463	9,1x
Jul-15	Italcementi	Italie	Heidelberg	45,0%	6 749	10,1x
Jun-15	West China Cement	Chine	Anhui Conch Cement	16,7%	1 578	10,8x
May-15	Semapa	Portugal	Sodim	45,5%	3 552	8,4x
Apr-15	LH assets in the US	Etats-Unis	Summit Materials	100,0%	420	9,7x
Feb-15	LH assets	Canada, Europe,	CRH	100,0%	6 500	8,7x
Oct-14	China Shansui Cement Group	Chine	CNBM	16,7%	2 298	7,8x
Jul-14	Lafarge Tarmac	Royaume Uni	Lafarge	50,0%	2 237	11,3x
Apr-14	Ciments Guyanais	France	Argos SA	100,0%	50	6,2x
Apr-14	Lafarge	France	Holcim	100,0%	39 322	9,2x
Mar-14	Ciments français	France	Italcementi	16,8%	4 351	7,2x
Jan-14	Vulcan Materials (Cement and concrete business)	Etats-Unis	Argos	100,0%	527	7,2x
Nov-13	TCC	Hong Kong	Taiwan Cement Corporation	43,5%	2 133	8,9x
Sep-13	Lafarge Cementos	Honduras	Cementos Argos	53,3%	435	8,6x
Jan-13	Cementos Progreso	Guatemala	Cemcal	20,0%	680	5,6x
<b>Moyenne</b>						<b>8,59x</b>
<b>Indicateurs Cimac 2016</b>						<b>1 </b>

## V.6 Synthèse des valorisations

Le tableau ci-après présente une synthèse des différentes méthodes de valorisation utilisées pour déterminer la valeur implicite par action :



Méthode	Valeur par action (En Dhs)	Pondération	Prime/ décote par rapport au prix de l'offre
<b>Approche par le cours de bourse (moyenne arithmétique)</b>	<b>1 190</b>		<b>-5,1%</b>
Dernier cours au 04-07-2016	1 140		-0,9%
Moyenne pondérée 1 mois	1 176	40%	-3,9%
Moyenne pondérée 3 mois	1 216		-7,1%
Moyenne pondérée 6 mois	1 183		-4,5%
Moyenne pondérée 12 mois	1 186		-4,7%
<b>Actualisation des flux de trésorerie futurs</b>	<b>1 088</b>	<b>35,00%</b>	<b>3,9%</b>
<b>Transaction comparables</b>	<b>1 088</b>	<b>25,00%</b>	<b>3,9%</b>
<b>Comparables boursiers</b>	<b>1 004</b>	<b>0%</b>	<b>12,5%</b>
<b>Valeur pondérée</b>	<b>1 129</b>		<b>0,1%</b>

Source : BMCI

Le prix par action retenu dans le cadre de l'Offre s'établit à 1 130 MAD par action.

## VI. Frais de transaction

Tous les frais d'intermédiation relatifs à l'Offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de Ciments du Maroc, apportant leurs actions à l'Offre, demeureront à leur charge.

Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

## VII. Conseiller et intermédiaires financiers

Types d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseil financier et coordinateur de global de l'Offre	BMCI	26, Place des Nations Unies, Casablanca
Organismes chargés de la collecte des ordres de vente	Toutes les banques et toutes les sociétés de bourses	
Organismes chargés de l'enregistrement de l'Offre auprès de la Bourse de Casablanca	BMCI Bourse (côté acheteur) BMCI Bourse et les autres sociétés de bourse (côté vendeurs)	26, Place des Nations Unies, Casablanca

## VIII. Caractéristiques des actions Ciments du Maroc

Les principales caractéristiques des actions de Ciments du Maroc sont les suivantes :

Libellé	CIMENTS DU MAROC
Ticker	CMA
Code ISIN	MA0000010506
Compartment	1er compartiment
Cycle de négociation	Continue
Secteur	Bâtiment et Matériaux de Construction

## IX. Calendrier de l'Offre

Ordre	Etapes	Date
1	Réception du dossier complet de l'Offre par la Bourse de Casablanca	18/08/2016
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'Offre	19/08/2016
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par l'AMMC	19/08/2016
4	Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif à l'Offre	22/08/2016
5	Publication de l'extrait de la note d'information par l'Initiateur dans un journal d'annonces légales	23/08/2016
6	Ouverture de la durée de l'Offre	29/08/2016
7	Clôture de la durée de l'Offre	06/09/2016
8	Réception, par la bourse de Casablanca, des fichiers des ordres d'apports des titres avant 12h	07/09/2016
9	Centralisation, consolidation et traitement des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	08/09/2016
10	Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres à l'AMMC - Réception de la suite de l'AMMC (positive ou sans suite)	09/09/2016
11	- Publication de l'annonce au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, dans le cas où l'AMMC déclare l'opération sans suite	15/09/2016
12	Remise, par la Bourse de Casablanca, des résultats de l'Offre aux collecteurs d'ordre	16/09/2016
13	- Enregistrement des transactions relatives à l'Offre - Annonce des résultats de l'Offre par la Bourse au Bulletin de la Cote	19/09/2016
14	Règlement / Livraison	20/09/2016
15	Publication des résultats de l'opération par l'Initiateur dans un journal d'annonces légales	23/09/2016

Source: Bourse de Casablanca

## X. Modalités de participation à l'Offre

### X.1 Durée de l'Offre

L'Offre portera sur une durée de 7 jours de bourse, du 29 août au 6 septembre 2016.

### X.2 Bénéficiaires

L'Offre s'adresse à tous les détenteurs d'actions de Ciments du Maroc.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront remettre aux collecteurs d'ordres les documents suivants :

- un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres ;
- une attestation de blocage des actions apportées (fournie par le dépositaire des titres) ;
- un justificatif d'identité.

L'ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de l'Offre.

### X.3 Attestation de blocage des actions apportées

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente et jusqu'à la date de règlement-livraison.

Les actionnaires ont la possibilité de révoquer leur apport à l'Offre de tout ou partie de leurs actions jusqu'à la clôture de l'Offre. Leur ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de l'Offre.

L'attestation de blocage devra être fournie par les dépositaires et devra comporter :

- le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non résidentes ;
- le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou de tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par l'organisme chargé de l'intermédiation pour les personnes morales étrangères ;
- les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de l'Offre.

### X.4 Remise des ordres de ventes

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre sont invités à remettre à leurs sociétés de bourse ou à leurs banques du 29 août au 6 septembre 2016, un ordre de vente conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs et incapables majeurs peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou du mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens.

Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Les ordres de vente peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la durée de l'Offre.

#### X.5 Identification des apporteurs d'actions

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de l'Offre devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous.

Les organismes collecteurs d'ordre devront obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

<b>Associations</b>	Photocopie des statuts et récépissé du dépôt de dossier
<b>Enfants mineurs</b>	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
<b>OPCVM de droit marocain</b>	Photocopie de la décision d'agrément. Pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, et pour les SICAV, le numéro du registre du commerce
<b>Personnes morales étrangères</b>	Modèle des inscriptions au registre du commerce ou équivalent
<b>Personnes morales marocaines (hors OPCVM)</b>	Modèle des inscriptions au registre du commerce
<b>Personnes physiques non résidentes et non marocaines</b>	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
<b>Personnes physiques résidentes et non marocaines</b>	Photocopie de la carte de résident
<b>Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger</b>	Photocopie de la carte d'identité nationale

### XI. Modalités de centralisation, d'enregistrement et de règlement-livraison

#### XI.1 Centralisation et consolidation des ordres

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par BMCI aux collecteurs d'ordres.

Les collecteurs d'ordres de vente devront remettre séparément à la Bourse de Casablanca sous clé USB le 7 septembre 2016 avant 12h00, les fichiers des ordres de ventes de leurs clients, respectant la structure du fichier de centralisation des ordres.

Les organismes collecteurs d'ordres n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront en informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie, par écrit et au plus tard le jour de réception des fichiers soit le 7 septembre 2016 avant 12h00.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 16 septembre 2016, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'Offre.

#### XI.2 Enregistrement de l'Offre

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à l'Offre sera effectué le 20 septembre 2016 par BMCI Bourse (côté acheteurs) et BMCI Bourse ainsi que les autres sociétés de bourse (côté vendeurs).

#### XI.3 Règlement/livraison

Le règlement et la livraison des actions Ciments du Maroc, objet de l'Offre, sont prévus le 23 septembre 2016. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.

### XII. Modalités de publication des résultats de l'Offre

Les résultats de l'Offre seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 20 septembre 2016, ainsi que dans un journal d'annonces légales par l'Initiateur au plus tard le 23 septembre 2016.

### XIII. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désirant participer à l'Offre sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

#### Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Imposition des profits de cession

Imposition des profits de cession conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts. Les profits de cession des actions sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux de 15% pour les actions de sociétés cotées.

Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 MAD ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

#### Actionnaires personnes morales résidentes au Maroc

Imposition des profits de cession

Les profits de cession nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables en totalité.

Imposition des dividendes

- **Personnes morales résidentes passibles de l'IS** : Les dividendes distribués, versés, mis à la disposition ou inscrits en comptes par des sociétés soumises à l'IS sont soumis à une retenue à la source de 15%. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis à ladite retenue si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'identification à l'IS. Ces produits, sous réserve de l'application de la condition ci-dessus, sont compris dans les produits financiers de la société bénéficiaire avec un abattement de 100%.
- **Personnes morales résidentes passibles de l'IR** : Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 15% libératoire de l'impôt.

#### Actionnaires personnes physiques non résidentes au Maroc

Imposition des profits de cession

Imposition des profits de cession sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition. Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'impôt sur le revenu.

Imposition des dividendes

Les dividendes servis à des personnes physiques non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

#### Actionnaires personnes morales non résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la bourse des valeurs réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

Imposition des dividendes

Les dividendes servis à des personnes morales non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

### XIV. Charges relatives à l'opération

Les frais légaux et administratifs relatifs à l'Offre sont estimés à environ 0.2% du montant maximal de l'Offre hors taxes.

## Partie II. Présentation de l'Initiateur

### I. Présentation générale

L'initiateur de l'Offre est HC France, une société détenue indirectement à 100% par HC AG.

#### I.1 Renseignements généraux

Dénomination sociale	HeidelbergCement France SAS
Siège social	6ter rue Henri Barbusse 60150 Thourotte
Téléphone	+ 33 3 44 43 92 21
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Date de constitution	11 décembre 2015
Registre du commerce	RCS Compiègne 815 304 399
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Objet social	La société a pour objet la détention directe ou indirecte, par achat, apport ou tout autre moyen, l'administration, la gestion de tous titres et droits émis par des sociétés ou toutes autres entités à caractère industriel, commercial ou civil, toutes prestations de services au bénéfice des sociétés du groupe auquel elle appartient ou au bénéfice de tiers, la réalisation de toutes opérations financières avec les sociétés du groupe auquel elle appartient, dont toutes opérations de trésorerie, de financement à court, moyen ou long terme, de gestion des comptes courants et de prise d'engagements par signature tels qu'aval, cautionnement ou garantie, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social
Nombre d'actions au 5 juillet 2016	148,200,000 actions d'une valeur nominale de 10 EUR chacune
Capital social au 5 juillet 2016	1,482,000,000.00 EUR
Régime fiscal	Impôt sur les sociétés français
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables à HeidelbergCement AG	Notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>Dispositions du Code civil français relatives aux sociétés (articles 1832 à 1844-17 et suivants)</li><li>Dispositions des articles L. 227-1 à L. 227-20 et L. 244-1 à L. 244-4 du Code de commerce français</li></ul>
Consultation des documents juridiques	6ter rue Henri Barbusse 60150 Thourotte
Tribunaux compétents en cas de litige	Tribunaux du ressort de la Cour d'appel d'Amiens

#### I.2 Appartenance de HC AG à un groupe

La société HC France appartient au Groupe HC. Cette structure de l'actionariat est restée inchangée depuis la date de constitution de HC France.

Pour plus de précisions sur le Groupe HC, voir la section IV « Présentation du Groupe HC » de la présente note d'information.

#### I.3 Renseignements sur le capital social de HC France

Au 5 juillet 2016, le capital social de HC France s'élève à 1 482 millions EUR et se compose de 148 200 000 actions d'une valeur nominale de 10 EUR chacune.

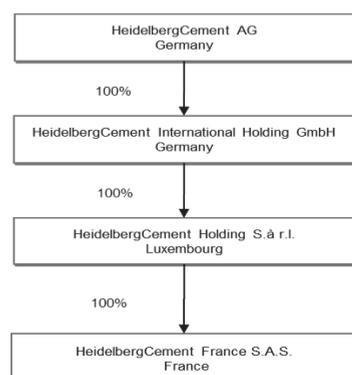
Le capital social de HC France a évolué de la façon suivante :

- 11 décembre 2015 : création de la société, d'un capital social de 48 millions EUR
- 22 juin 2016 : augmentation de capital d'un montant de 700 millions EUR
- 5 juillet 2016 : augmentation de capital d'un montant de 734 millions EUR

#### I.4 Renseignements sur l'actionariat de HC France

Depuis sa constitution le 11 décembre 2015, HC France est détenue indirectement à 100% par HC AG. A la date des présentes, le capital social de HC France est entièrement détenu par HeidelbergCement Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au capital social de 13 378 691 150,00 EUR, entièrement détenu par HeidelbergCement International Holding GmbH, a société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège social est situé Berliner Straße 6, 69120 Heidelberg, Allemagne, au capital social de 3 920 025 000,00 EUR. HeidelbergCement International Holding GmbH est à son tour entièrement détenu par HC AG.

Le tableau suivant présente l'actionariat de HC France



#### I.5 Composition du conseil d'administration

Membres du conseil d'administration	Principale fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
Bruno Thibaut	Président	16 décembre 2015	Date de délibération des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
David Flory	Administrateur	16 décembre 2015	Date de délibération des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
Laurent Mulders	Administrateur	16 décembre 2015	Date de délibération des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

### II. Activité de HC France

Aux termes de l'Article 2 de ses statuts, l'Initiateur a pour objet d'acquies ou de détenir d'une quelconque manière, d'administrer et de gérer, directement ou indirectement, tous titres et droits émis par des sociétés et toutes autres entités à caractère industriel, civil ou commercial, d'offrir des services aux sociétés du groupe auquel la société appartient ou à des parties tierces, de réaliser toute opération financière avec les sociétés du groupe auquel elle appartient, dont toutes opérations de trésorerie, de financement à court, moyen ou long terme, de gestion de comptes courants et de prise d'engagement par signature, tel qu'aval, cautionnement ou garantie et sur un plan plus général, d'effectuer toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière qui pourrait se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'Initiateur.

Outre sa participation de 45% dans Italcementi, l'Initiateur détient directement ou indirectement des participations dans Sagrex France S.A.S. (« Sagrex »), Matériaux et Béton du Nord S.A.R.L. (« MBN ») et dans HeidelbergCement Construction Materials Italia S.r.l (« HeidelbergCement Italia »).

Sagrex est une société de droit français. Elle est une société par actions simplifiée au capital social de 257 600 EUR, ayant son siège social au 6ter rue Henri Barbusse à Thourotte (60150) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 368 200 135. Le capital social de Sagrex est détenu à hauteur de 99,9 % par l'Initiateur.

Sagrex se spécialise dans la distribution de matériaux de construction. Les activités de Sagrex sont centrées sur le marché des granulats dans le nord de la France.

Sagrex détient la totalité des actions de MBN.

MBN est une société de droit français. Elle est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) au capital social de 38 112,25 EUR, ayant son siège social au 1 avenue du Port à Halluin (59250) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 349 126 250.

MBN se spécialise dans la distribution de matériaux de construction. Elle distribue également d'autres matériaux et offre des services de fourniture de béton prêt à l'emploi.

Société de droit italien, HeidelbergCement Italia est entièrement détenue par l'Initiateur. Elle est une société à responsabilité limitée au capital social de 10 000 EUR, ayant son siège social au 91, Via Monte Rosa, à Milan (20149) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 09311760962. L'activité de HeidelbergCement Italia consiste à détenir des participations dans des sociétés spécialisées dans la vente et la distribution de béton et de granulats, de matériaux de construction et de matières premières.

## Partie III. Présentation du Groupe HC (Groupe auquel l'Initiateur appartient)

### Préambule

La section qui suit est une description du Groupe HC, le groupe auquel l'Initiateur appartient. Cette section a été élaborée à partir notamment du rapport annuel 2015 de HC AG, la société mère du Group HC.

#### I. Aperçu

Opérant dans plus de 40 pays et sur cinq continents, le Groupe HC est l'une des plus grandes sociétés de matériaux de construction à intégration verticale dans le monde. Les principales activités de l'entreprise s'articulent entre la production et la distribution de ciment et de granulats, les deux matières premières essentielles pour la production de béton.

La gamme de produits est essentiellement complétée par les activités béton et asphalte prêt à l'emploi en aval. Utilisés pour la construction de maisons, d'infrastructures et de surfaces industrielles et commerciales, les produits du Groupe HC répondent à la demande d'une population mondiale en constante évolution en matière de logement, de mobilité et de développement économique. En outre, le Groupe HC propose des services tels que le commerce international de ciment et de charbon par voie maritime.

En août 2007, le Groupe HC a acquis Hanson PLC (aujourd'hui Hanson Limited) ; sa position dans le secteur des matériaux de construction a depuis été consolidée. Évoluant dans un contexte concurrentiel composé de sociétés de matériaux de construction diversifiées à l'échelle mondiale, le volume des ventes de l'année 2015 a placé le Group HC dans le palmarès des plus grandes sociétés intégrées de matériaux de construction ayant une position dominante sur le marché des granulats avec des ventes équivalentes à 249 millions de tonnes métriques, des ventes de ciment approchant les 81 millions de tonnes métriques, et du béton prêt à l'emploi dont les ventes ont atteint près de 37 millions de mètres cubes. Au 31 décembre 2015, le Groupe HC gérait un total de près de 2 380 sites (dont environ 270 sites de joint ventures). À la clôture de son exercice financier au 31 décembre 2015, le Groupe HC affichait un revenu de 13,5 milliards EUR et un résultat opérationnel avant amortissements de 2,6 milliards EUR. Au 31 décembre 2015, le Groupe HC employait 45 453 employés à travers le monde.

## I.1 Renseignements généraux

Dénomination sociale	HeidelbergCement AG
Siège social	Berliner Strasse 6, 69120 Heidelberg, Allemagne
Téléphone	+49 (0)6221 481-13249 (Directeur de la Communication et des Relations Investisseurs du Groupe)
Site internet	http://www.heidelbergcement.com/en
Forme juridique	Société par actions allemande ( <i>Aktiengesellschaft</i> )
Date de constitution	1873
Registre de commerce et des sociétés	HRB 330 082 (Immatriculation du tribunal local de Mannheim)
Exercice financier	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	La production et la vente de matériaux de construction de toutes sortes, d'autres produits provenant aussi bien des industries minières et de la pierre de carrière que des secteurs apparentés ou de tous autres secteurs industriels ; l'acquisition et l'exploitation de mines ; la planification, la construction, l'acquisition et l'exploitation des sites utilisés à de telles fins ; et la planification, la construction et l'exploitation de ces sites pour la prestation de services de conseils aux tierces parties. Dans le cadre de ces paramètres, HC AG peut recourir à des transactions ou conclure des démarches qui s'avèrent nécessaires ou utiles pour atteindre les objectifs de la société, notamment en acquérant ou en vendant des terrains et en établissant des succursales nationales ou internationales. En outre, HC AG peut également acquérir des participations dans la même entreprise ou dans des entreprises similaires ou tierces.
Nombre d'actions au 31 décembre 2015	187 916 477
Capital social au 31 décembre 2015	563 749 431 EUR
Régime fiscal	Impôt sur les sociétés allemand, taxe sur le commerce allemand
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables à HC AG	Loi sur les sociétés de capitaux (« <i>Aktiengesetz</i> , AktG »), code du commerce allemand (« <i>Handelsgesetzbuch</i> , HGB »)
Consultation des documents juridiques	Berliner Strasse 6, 69120 Heidelberg, Allemagne
Tribunaux compétents en cas de litige	Tribunaux de Mannheim

## I.2 Appartenance de HC AG à un groupe

HC AG n'appartient à aucun groupe. Il s'agit de la société mère du Groupe HC.

## I.3 Renseignements sur le capital social de HC AG

Au 7 juillet 2016, date de l'enregistrement de l'augmentation de capital, le capital social de HC AG s'élevait à 595 249 431 EUR et se composait de 198 416 477 actions sans aucune valeur nominale des actions.

## I.4 Renseignements sur l'actionnariat de HC AG

Sur la base des notifications faites à HC AG, la structure de son actionnariat a évolué au cours des cinq derniers exercices financiers de la façon suivante :

### 31 décembre 2015

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Ludwig Merckle (via VEMOS 2 Beteiligungen GmbH)	49,231,203	26%	26%
Stephen A Schwarzman and Maximilian Management LLC (via First Eagle Investment Management LLC)	13,804,055	7%	7%
The Capital Group Companies Inc	9,524,372	5%	5%
BlackRock Inc	7,703,270	4%	4%
Société Générale	7,212,068	4%	4%
Autres	100,441,509	53%	54%
<b>Total</b>	<b>187,916,477</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 31 décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Ludwig Merckle	47,610,981	25%	25%
Arnhold and S Bleichroeder Holdings Inc (via First Eagle Investment Management LLC)	9,606,645	5%	5%
BlackRock Inc	7,703,270	4%	4%
Autres	122,995,581	66%	66%
<b>Total</b>	<b>187,916,477</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 31 décembre 2013

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Ludwig Merckle	47,074,927	25%	25%
Arnhold and S Bleichroeder Holdings Inc (via First Eagle Investment Management LLC)	9,606,645	5%	5%
BlackRock Inc	9,602,501	5%	5%
Autres	121,215,927	65%	65%
<b>Total</b>	<b>187,500,000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## I.5 Évolution du capital social de HC AG

La structure du capital social de HC AG a évolué au cours des cinq derniers exercices financiers de la façon suivante :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées ou supprimées	Variation du capital social (en €)	Montant successif du capital social	Nombre cumulé d'actions
13 février 2014	Augmentation de capital par apport en nature	416,477	1,249,431	563,749,431	187,916,477

Par ailleurs, HC AG a émis, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, 10 500 000 actions nouvelles à un prix de souscription de 75,06 EUR par action en rémunération d'un apport d'actions Italcementi par Italmobiliare. Suite à cette augmentation de capital, le nombre cumulé d'actions en circulation et le capital social de HC AG ont respectivement atteint 198 416 477 et 595 249 431 EUR.

Le directoire de HC AG est autorisé, après avoir obtenu l'autorisation du conseil de surveillance, à augmenter le capital social de la société d'un montant global de 225 millions EUR par l'émission d'actions au porteur sans valeur nominale moyennant une contrepartie en espèces en une ou plusieurs fois jusqu'au 6 mai 2020 (Capital autorisé I). Des droits de souscription doivent être attribués aux actionnaires. Toutefois, le directoire est autorisé à supprimer, avec l'aval du conseil de surveillance, les droits de souscription des actionnaires.

Le directoire est également autorisé, après avoir obtenu l'autorisation du conseil de surveillance, à augmenter le capital social de la société d'un montant global de 24 874 941 EUR par l'émission d'actions au porteur sans valeur nominale contre apport en nature en une ou plusieurs fois jusqu'au 6 mai 2020 (Capital autorisé II). Par ailleurs, le directoire est en droit de supprimer, sous réserve de l'autorisation du conseil de surveillance, le droit de souscription des actionnaires.

En outre, le capital social peut être augmenté à hauteur d'un montant supplémentaire maximum de 168 000 000 EUR, divisé entre 56 000 000 actions au porteur sans valeur nominale (Capital conditionnel 2013). L'augmentation de capital conditionnée n'est effectuée que dans la mesure où les titulaires ou les créanciers de droits d'option ou de conversion, ou ceux tenus d'exercer des options ou conversions en rapport avec des warrants, obligations convertibles, certificats de bons de participation ayant été émis ou garantis par HC AG ou une société du même groupe au sens du paragraphe 18 de la loi allemande portant sur les sociétés de capitaux (*Aktiengesetz*) dans laquelle HC AG détient une participation directe ou indirecte d'au moins 90 %, jusqu'au 7 mai 2018 sur la base de l'autorisation émise lors de l'assemblée générale annuelle du 8 mai 2013 fassent usage de leurs options ou droits de conversion ou, en cas d'obligation d'exercer les conversions ou options, s'acquittent de leur obligation d'exercer les conversions ou options, ou, dans le cas où HC AG exerce une option d'attribution d'actions de HC AG à la place de tout ou partie du paiement de la valeur monétaire due, à condition que ce droit n'ait été acquis par le biais d'un règlement au comptant ou par l'utilisation des actions propres ou des actions d'une autre société cotée.

À ce jour, HC AG ne détient aucune de ses propres actions. En date du 4 mai 2016, l'assemblée générale annuelle a autorisé la société à acquérir ses propres actions jusqu'au 3 mai 2021 en une ou plusieurs fois, en totalité ou en partie, jusqu'à un total de 10% du capital social pour toutes fins autorisées dans les limites du cadre légal. Ladite autorisation ne pourra être utilisée à des fins d'opérations sur actions propres. Les actions propres acquises ajoutées à d'autres actions que la société a déjà acquises et possède encore ne pourront en aucun cas excéder 10 % du capital social. Les actions pourront être acquises sur les marchés financiers ou par le biais d'une offre publique d'achat ou d'un appel public pour la présentation des offres de vente ou par l'émission des droits de vente des actions aux actionnaires. Les actions propres acquises sur la base de l'autorisation seront utilisées en les offrant sur le marché boursier ou toute autre voie pertinente tout en assurant l'égalité de traitement des actionnaires ou à d'autres fins autorisées par la loi. Dans certains cas les droits de souscription des actionnaires pourront être supprimés.

## I.6 Membres du conseil de surveillance

Conformément à ses statuts, le conseil de surveillance de HC AG est composé de douze membres, (i) la moitié de ses membres étant élus lors de l'assemblée générale annuelle de HC AG et (ii) l'autre moitié par les employés de HC AG. Leur mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de HC AG se tenant au cours du quatrième exercice à partir du début de leur mandat, à l'exclusion de l'exercice au cours duquel le mandat a été confié. À l'heure actuelle, HC AG estime que la prochaine élection régulière de la moitié des membres du conseil de surveillance sera à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle qui se tiendra au mois de mai 2019. À cette date, le mandat de chacun des membres du conseil de surveillance prendra fin.

Le conseil de surveillance de HC AG est composé des membres suivants :

Membres	Principale fonction	Date de nomination	Fin de mandat	Mandats externes
Fritz-Jürgen Heckmann	Président	8 mai 2003 (Président depuis le 1er février 2005)	2019	HERMA Holding GmbH + Co. KG, Filderstadt (président) ; Neue Pressegesellschaft mbH & Co. KG, Ulm ; Paul Hartmann AG, Heidenheim (président) ; Süddeutscher Verlag GmbH, Munich ; Südwestdeutsche Medien Holding GmbH, Stuttgart ; et Wieland-Werke AG, Ulm (président)
Heinz Schmitt	Vice-président	6 mai 2004 (Vice-Président depuis le 7 mai 2009)	2019	
Josef Heumann	i) Membre du Comité du personnel ii) Président du Conseil des employés à l'usine de Burglengenfeld	6 mai 2004	2019	
Gabriele Kailling	Membre du conseil de surveillance	7 mai 2014	2019	
Hans Georg Kraut	i) Administrateur de l'usine de Schelklingen d'HeidelbergCement AG ii) Membre du Comité du personnel iii) Membre du Comité d'arbitrage	6 mai 2004	2019	
Ludwig Merckle	i) Président du Comité du personnel ii) Président du Comité d'audit iii) Membre du Comité de nomination	2 juin 1999	2019	Kassbohrer Geländefahrzeug AG, Laupheim (président) ; et PHOENIX Pharmahandel GmbH & Co KG, Mannheim
Tobias Merkle	i) Membre du Comité de nomination ii) Membre du Comité d'arbitrage	23 mai 2006	2019	
Alan Murray	i) Ancien membre du Directoire d'HeidelbergCement AG ii) Membre du Comité du personnel	21 janvier 2010	2019	Hanson Pension Trustees Limited, fiduciaire du régime de retraite Hanson No 2 Pension Scheme, R.-U. ; Owens-Illinois, Inc., États-Unis ; et Wolseley plc, Jersey, Îles Anglo-Normandes
Dr. Jürgen M Schneider	Membre du Comité d'audit	7 mai 2014	2019	DACHSER Group SE & Co. KG, Kempten (président) ; DACHSER SE, Kempten (président) ; et Heberger GmbH, Schifferstadt (président)
Werner Schraeder	i) Président du Conseil général des employés d'HeidelbergCement AG ii) Président du Conseil des employés à l'usine d'Ennigerloh d'HeidelbergCement AG iii) Membre du Comité d'audit	7 mai 2009	2019	Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie, Heidelberg
Frank-Dirk Steininger	Membre du Comité d'audit	11 juin 2008	2019	
Univ.-Prof. Dr. Marion Weissenberger-Eibl	Membre du conseil de surveillance	3 juillet 2012	2019	MTU Aero Engines AG, Munich ; et Steinbeis-Stiftung für Wirtschaftsförderung (StW),

## 1.7 Membres du directoire

Conformément à ses statuts, le directoire de HC AG est composé d'au moins deux membres. Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance qui détermine également leur nombre, ainsi que leur mandat.

En date du 7 juillet 2016 le directoire de HC AG est composé des membres suivants :

Membres	Principales fonctions	Date de nomination	Date de fin de mandat
Dr. Bernd Scheifele	Président du Directoire	2005	2020
	Domaines de responsabilité : - Stratégie et développement - Communication et relations avec les investisseurs - Ressources humaines - Département juridique - Conformité - Audit interne		
Dr. Dominik von Achten	Vice-président du Directoire	2007	2017
	Domaines de responsabilité : - Europe occidentale et méridionale - Achat - Coordination mondiale du Centre de compétences des matériaux		
Dr. Lorenz Näger	Directeur financier	2004	2019
	Domaines de responsabilité : - Finance - Comptabilité du groupe - Contrôle de gestion - Impôts - Assurance et gestion des risques - Informatique - Centre de services partagés - Logistique		
Dr. Albert Scheuer	Domaines de responsabilité : - Europe occidentale et méridionale - Asie centrale - Coordination mondiale du Centre technologique	2007	2017
Kevin Gluskie	Domaines de responsabilité : - Asie-Pacifique	2016	2019
Hakan Gurdal	Domaines de responsabilité : - Bassin méditerranéen de l'Afrique orientale	2016	2019
Jon Morrish	Domaines de responsabilité : - Amérique du Nord	2016	2019

## Partie IV. Présentation générale de Ciments du Maroc

### I. Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	Ciments du Maroc
<b>Siège social</b>	621, boulevard Panoramique 20150 Casablanca
<b>Téléphone</b>	+212 5 22 85 94 50
<b>Fax</b>	+212 5 22 52 23 11
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.cimentsdumaroc.com">http://www.cimentsdumaroc.com</a>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Date de constitution</b>	7 juillet 1951
<b>Durée de vie</b>	99 ans sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ou par la loi
<b>Registre de commerce</b>	Registre chronologique n° 2535. Registre analytique n° 70617.
<b>Exercice social</b>	du 1er janvier au 31 décembre
<b>Date d'introduction en bourse</b>	24 juin 1969
<b>Capital social</b>	1 443 600 400 MAD divisé en 14 436 004 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
<b>Consultation des documents juridiques</b>	Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales, rapports des Commissaires aux Comptes, rapports de gestion peuvent être consultés au siège social de la Société.

La Société a pour objet :

- à titre principal : la fondation, l'acquisition, l'exploitation d'usines à ciment, à chaux ou autres liants hydrauliques et matériaux de construction au Maroc ou en tout autre pays, et généralement tout ce qui a rapport à la fabrication, au commerce, à l'industrie, aux applications de tous liants hydrauliques et de tous matériaux de construction ainsi que de tous produits entrant dans cette fabrication ou de tous produits pouvant en dériver ;
- à titre accessoire : toutes études, recherches, expériences et essais intéressant ces applications techniques et industrielles ; la recherche de tous brevets d'invention, la concession de la jouissance desdits brevets ; le dépôt de toutes marques commerciales et la concession en jouissance ou autrement desdites marques ; la prise d'intérêts dans toutes entreprises commerciales, industrielles, similaires ou connexes, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apport, soit encore par association ou alliance, prise de commandite et octroi d'avances et de crédit ;
- d'une manière générale : toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.

Ciments du Maroc est régie de par sa forme juridique par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, ainsi que par ses statuts. La Société est également soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires régissant les marchés financiers, dont notamment :

- Le Dahir portant loi N°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme, n°1960-01 du 30 octobre 2001 et par les arrêtés du Ministre des Finances et de la Privatisation N°1994-04, 1137-07 et 1268-08 ;
- Le Dahir portant loi N°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi N°23-01, 36-05 et la loi N° 44-06 ;
- Le Dahir portant loi N°35-96, modifié et complété par la loi 43-02, relatif à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par les arrêtés du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme N°1961-01 du 30 octobre 2001 et N°77-05 du 17 janvier 2005 ;
- Le Dahir N°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi N°26-03 relatif aux offres publiques sur le marché boursier Marocain modifié et complété par la loi N°46-06 ;
- Le règlement général de l'AMMC.
- La circulaire de l'AMMC.

La Société est également régie de par son activité par les textes suivants :

- Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques dont notamment (cf. liste complète en partie II « Annexes » paragraphe VI. « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques »):
  - NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments Détermination quantitative des constituants ;
  - NM 10.1.011-1990 : le Béton prêt à l'emploi préparé en usine ;
  - NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques Contenu net des préemballages ;
  - NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques Ciments Composition, spécifications et critères de conformité ;
  - NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
  - NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques Ciment pour travaux à la mer ;
  - NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
  - NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques Techniques des essais ;
  - NM 10.1.008-2009 : la norme marocaine sur le Béton spécificités, performances, production et conformité ;
  - NM 10.271 : Les normes de spécification des Granulats.
- Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 1103 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Le Dahir N° 1-15-66 du 9 Juin 2015, portant loi N° 27.13 et abrogeant, à compter de la date d'effet, le Dahir du 5 mai 1914 réglementant les activités de la carrière et de la loi N° 08-01 du 13 Juin 2002 relative à l'exploitation des carrières<sup>3</sup> ;

- Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 2800 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
  - Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 1303 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
  - Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 1203 relative aux études d'impact sur l'environnement.
- La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment :
- L'arrêté du 4 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
  - L'arrêté du 9 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
  - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
  - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques ;
  - Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
  - L'arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

<b>Régime fiscal</b>	Ciments du Maroc est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 31% à partir de 2016 (contre 30% auparavant) et à la taxe spéciale sur le ciment (150 MAD HT / T de ciment produit), et à la Taxe Spéciale sur le Sable (15 MAD / m <sup>3</sup> ) Ciments du Maroc est soumise au régime de TVA sur encaissement au taux normal de 20%.
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca

## II. Renseignements sur le capital de Ciments du Maroc

### II.1 Renseignements à caractère général

A la date de la présente note d'information, le capital social de Ciments du Maroc s'établit à 1 443 600 400 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 14 436 004 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

### II.2 Historique du capital et de l'actionariat

#### II.2.1 Historique du capital

A la date de la présente note d'information, l'évolution du capital social de Ciments du Maroc sur 25 ans se présente comme suit :

Date *	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal en DHS	Prix d'émission	Montant de l'Opération	Nombre total d'actions	Capital final
19/11/1992	Apport en nature	904 400	100	-	90 440 000	2 249 900	224 990 000
19/11/1992	Incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites	899 960	100	-	89 996 000	3 149 860	314 986 000
19/11/1992	Souscription en numéraire avec droit préférentiel	269 988	100	200	26 998 800	3 419 848	341 984 800
06/05/1994	Incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites	1 282 443	100	-	128 244 300	4 702 291	470 229 100
06/05/1994	Souscription en numéraire avec droit préférentiel	427 481	100	300	42 748 100	5 129 772	512 977 200
23/10/1999	Fusion absorption d'Asmar	2 845 920	100	301	284 592 000	7 975 692	797 569 200
01/08/2002	Annulation d'actions gratuites	-757 690	100	-	-75 769 000	7 218 002	721 800 200
28/06/2010	Incorporation des réserves et attribution d'actions gratuites	7 218 002	100	-	721 800 200	14 436 004	1 443 600 400

\* Date de l'AGE ayant statué sur l'augmentation de capital.

Source: Bourse de Casablanca et note d'information de Ciments du Maroc relative au programme de rachats d'actions pour réduction de capital (2002)

#### II.2.2 Historique de l'actionariat sur les cinq derniers exercices

##### Evolution de l'actionariat entre 2011 et 2015

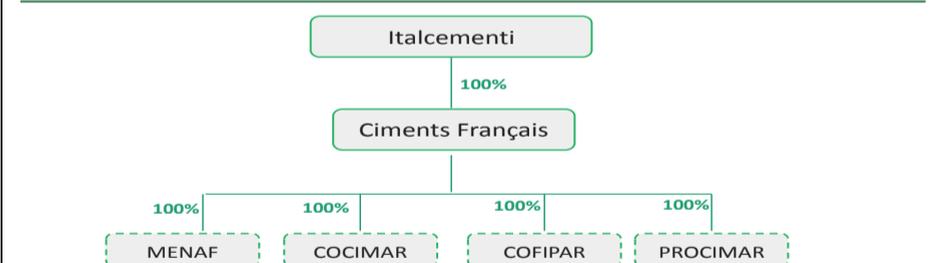
L'actionariat de Ciments du Maroc sur les cinq derniers exercices se présente comme suit :

Actionnaires	31-déc-11		31-déc-12		31-déc-13		31-déc-14		31-déc-15	
	Nombre de titres détenus	% du capital et DDV	Nombre de titres détenus	% du capital et DDV	Nombre de titres détenus	% du capital et DDV	Nombre de titres détenus	% du capital et DDV	Nombre de titres détenus	% du capital et DDV
<b>Ciments Français (détention directe)</b>	20	0,0%	20	0,0%	20	0,0%	20	0,0%	20	0,0%
<b>Ciments Français (détention indirecte)</b>	<b>8 994 534</b>	<b>62,3%</b>								
DI Cocimar	8 486 768	58,8%	8 486 768	58,8%	8 486 768	58,8%	8 486 768	58,8%	8 486 768	58,8%
DI Prodimar	507 746	3,5%	507 746	3,5%	507 746	3,5%	507 746	3,5%	507 746	3,5%
DI COFIPAR	10	0,0%	10	0,0%	10	0,0%	10	0,0%	10	0,0%
DI MENAF	10	0,0%	10	0,0%	10	0,0%	10	0,0%	10	0,0%
<b>Total détenu par Ciments Français</b>	<b>8 994 554</b>	<b>62,3%</b>								
<b>Italcementi (via Ciments Français)</b>	<b>8 994 554</b>	<b>62,3%</b>								
CIMR	1 125 610	7,8%	1 125 610	7,8%	1 125 610	7,8%	1 190 620	8,3%	1 192 570	8,3%
FIPAR Holding	1 275 452	8,8%	1 276 375	8,8%	1 275 452	8,8%	1 218 915	8,4%	857 556	5,9%
Fonds d'Abou Dabai	776 160	5,4%	776 160	5,4%	776 160	5,4%	776 160	5,4%	791 160	5,5%
Autres actionnaires	2 264 228	15,7%	2 263 345	15,7%	2 264 228	15,7%	2 257 755	15,6%	2 600 164	18,0%
<b>Total</b>	<b>14 436 004</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 436 044</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 436 004</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 436 004</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 436 004</b>	<b>100,0%</b>

Sources : Ciments du Maroc

Le tour de table de la Société Ciments du Maroc se caractérise par une structure capitaliste institutionnalisée constituée par cinq personnes morales : Ciments Français (notamment au travers de Cocimar, Prodimar, Cofipar et Menaf comme le montre le schéma ci-dessous), la CIMR, FIPAR Holding et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement.

#### Structure actionnariale des participations de Ciments Français détenant des parts dans CIMAR



Source : ciments du Maroc

La structure de l'actionariat est restée relativement stable entre 2013 et 2015, mis à part Fipar qui a cédé 2,9% du capital et des droits de vote détenant ainsi 5,94% du capital et des droits de vote au 13 avril 2015.

#### Evolution de l'actionariat depuis le 31 décembre 2015

L'actionariat de Ciments du Maroc n'a pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2015. Suite à l'acquisition par HC France de 45% d'Italcementi auprès d'Italmobiliare et HC AG<sup>4</sup>, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, Italcementi (via Ciments Français, Cocimar, Prodimar, Cofipar et Menaf) reste l'actionnaire majoritaire de Ciments du Maroc avec 62,31% du capital et des droits de vote de cette dernière.

### II.3 Présentation des principaux actionnaires de Ciments du Maroc

#### II.3.1 Italcementi

Italcementi est l'un des principaux groupes cimentiers européens.

Les principales données consolidées relatives à Italcementi au 31 décembre 2015 sont présentées ci-dessous :

<b>Activité</b>	Bâtiment et matériaux de construction
<b>Chiffre d'affaires au 31 décembre 2015</b>	4 301,6 millions EUR
<b>Résultat net au 31 décembre 2015</b>	-120 millions EUR
<b>Principaux actionnaires</b>	HeidelbergCement (via HC France) (45%) Group FIRST EAGLE FUNDS (First Eagle Invest. Management, LLC) – USA (8,41%) Treasury shares (1,11%) Autres (45,48%)

Source : Rapport annuel d'Italcementi 2015

<sup>3</sup> Dahir 1-15-66 de 9 juin 2015 promulguant la Loi 27-13 relative à l'exploitation des carrières et Abrogeant, à compter de sa date d'entrée en vigueur, le dahir du 5 mai 1914 réglementant l'exploitation des carrières ainsi que la loi n° 08-01 du 13 juin 2002 relative à l'exploitation des carrières.

<sup>4</sup> Conformément au contrat d'acquisition d'actions conclu entre HeidelbergCement et Italmobiliare le 28 juillet 2015 et à la convention de cession conclue le 27 juin 2016 entre HC AG et HC France, par laquelle HC AG a transféré à HC France l'ensemble de ses droits et découlant du contrat d'acquisition précité.

Pour plus d'informations concernant Italcementi, se reporter à la partie VII, section II de la présente note d'information.

### II.3.2 CIMR

Créée en 1949, la CIMR est la première caisse de retraite destinée au secteur privé au Maroc et ayant le statut d'association à but non lucratif.

La CIMR représente le tiers du dispositif de retraite du secteur privé au Maroc, eu égard aux pensions servies (3 439 millions MAD) et aux cotisations encaissées (7 033 millions MAD) au titre de l'année 2014. Elle gère les cotisations de près de 580 136 salariés du secteur privé et sert des pensions de retraite à plus de 153 123 retraités.

<b>Dénomination sociale</b>	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite « CIMR »
<b>Siège social</b>	100, boulevard Abdelmoumen- 20340 Casablanca
<b>Téléphone</b>	(+212) 522. 42. 47. 00
<b>Fax</b>	(+212) 522. 25. 14. 85
<b>Actionnariat</b>	Association à but non lucratif
<b>Date de constitution</b>	1949
<b>Durée de vie de la société</b>	99 ans
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	L'Association a pour objet la gestion d'un régime de retraite fonctionnant dans les conditions fixées par le règlement intérieur, au profit du personnel salarié, payé au mois ou assimilé et éventuellement de celui appartenant à l'une des catégories définies sur le bulletin d'adhésion desdites personnes physiques ou morales employant du personnel salarié.
<b>Régime fiscal</b>	Exonération fiscale
<b>Cotisations et contributions 2014 (milliers MAD)</b>	6 766 709
<b>Cotisations et contributions 2015 (milliers MAD)</b>	6 766 709
<b>Résultat de gestion 2015 (milliers MAD)</b>	4 043 377
<b>Réserves de prévoyance 2015 (milliers MAD)</b>	40 004 419

Source : CIMR

La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite est une association à but non lucratif. Compte tenu de son statut, la CIMR n'a pas de capital social.

### II.3.3 FIPAR Holding

Créé en 1989, FIPAR Holding (Holding financière de Participation et d'investissement) est un acteur majeur du capital investissement au Maroc.

Filiale à 100% par la Caisse de dépôt et de Gestion, elle a pour vocation de détenir et de gérer pour compte de tiers un portefeuille diversifié de participations de taille significative. Fipar-Holding a également pour stratégie d'initier ou d'accélérer la croissance et le développement de projets de grande envergure au Maroc, avec un objectif de rentabilité financière à moyen et long termes.

Elle a notamment pris des participations dans Mediatelecom, Renault Tanger Méditerranée, Tanger Med Port Authority.

<b>Dénomination sociale</b>	Fipar-Holding
<b>Siège social</b>	Immeuble Mamounia Place Moulay El Hassan Rabat
<b>Résultat net 2014 (milliers MAD)</b>	288 160
<b>Encours global brut du portefeuille de participations 2014 (millions MAD)</b>	4 758
<b>Actionnariat</b>	100% Caisse de dépôt et de gestion

\* Données 2015 non disponibles à la date du visa.

Source : rapport annuel CDG 2014

### II.3.4 Fonds d'Abou Dhabi pour le développement

Le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique (FADD) est une institution autonome établie par le Gouvernement d'Abou Dhabi en juillet 1971 et située à Abou Dhabi. Le but principal du FADD est de venir en aide aux pays en développement.

Le FADD se charge également de superviser les projets financés partiellement ou totalement par le Gouvernement d'Abou Dhabi, ainsi que d'administrer les prêts, dons et souscription au capital-actions de ce dernier (y compris certains projets à Abou Dhabi).

Les principales données du Fonds Abou Dhabi pour le développement sont présentées ci-dessous :

<b>Capital</b>	44.2 milliards MAD
<b>Siège social</b>	Abu Dhabi
<b>ADFD's loans</b>	72.3 milliards MAD
<b>Government grants</b>	111.7 milliards MAD
<b>Investment and equities</b>	7.5 milliards MAD
<b>Total loan, grants and investments</b>	191.6 milliards MAD
<b>Nombre de projets financés</b>	481

Source : site internet du Fonds Abou Dhabi pour le développement

### II.4 Pacte d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de Ciments du Maroc.

### II.5 Seuil de renonciation

Compte tenu du caractère obligatoire de cette opération, aucun seuil de renonciation n'est envisagé par HC France dans le cadre de l'Offre.

### II.6 Marché des titres

#### II.6.1 Caractéristiques des actions Ciments du Maroc

Ciments du Maroc est cotée au 1<sup>er</sup> compartiment de la Bourse de Casablanca, sous le ticker CMA et le code ISIN MA0000010506.

#### II.6.2 Evolution du titre Ciments du Maroc

L'évolution du cours de Ciments du Maroc sur les cinq dernières années se présente comme suit :

#### Performance boursière du titre Ciments du Maroc et du MASI sur les cinq dernières années



Source : Thomson one, Avril 2016

L'analyse de l'évolution du cours de Ciments du Maroc par rapport à celle de l'évolution du MASI fait ressortir quatre phases :

- une première phase de 2011 à mi-2012 : suit la même tendance que l'indice MASI ;
- une deuxième phase de la deuxième moitié de 2012 à début 2014 : l'action évolue défavorablement compte tenu de la morosité du marché.
- Une troisième phase de début à fin 2014 : reprise de la tendance haussière du cours de l'action Ciments du Maroc, qui suit la même tendance que le MASI dans un premier temps, consolidant sa tendance haussière et le surperformant durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.
- une quatrième phase depuis début 2015:
  - l'action Ciments du Maroc évolue favorablement, surperformant l'indice MASI. L'action tire alors pleinement profit de la reprise du marché début 2015.
  - L'indice sectoriel est porté par les opérations de consolidation de certains opérateurs.

Le tableau ci-dessous présente les rendements totaux du cours de l'action Ciments du Maroc et de l'indice MASI du 2 janvier 2013 au 4 juillet 2016 :

Période	Performance	
	CIMAR	MASI
2013	18%	-3%
2014	11%	5%
2015	9%	-7%
au 04/07/2016	8%	8%

Source : bourse de Casablanca

### II.6.3 Principales données boursières du titre Ciments du Maroc

Au 28 avril 2016, les principales données boursières du titre Ciments du Maroc se présentent comme suit :

<b>Capitalisation boursière au 28 avril 2016</b>	16 745 764 640
<b>Cours le plus haut sur 12 mois (MAD)</b>	1 300
<b>Cours le plus bas sur 12 mois (MAD)</b>	995
<b>Rendement*</b>	5%

Source : Bourse de Casablanca

\*Dividende par action/cours d'une action au 28 avril 2016

### II.7 Politique de distribution des dividendes

#### II.7.1 Dispositions statutaires

L'article 39 des statuts de Ciments du Maroc prévoit que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou à défaut par le conseil d'administration.

En outre, les droits nés de la mise en paiement des dividendes se prescrivent par cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

#### II.7.2 Dividendes payés au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur la base du résultat net enregistré au cours des trois derniers exercices :

Agrégat	2013	2014	2015
Résultat net (en KDH)	808 859	801 700	1 077 699
Résultat net social	772 696	794 877	1 020 552
Nombre d'actions	14 436	14 436	14 436
Dividendes distribués en n+1 (en KDH)	649 620	1 126 008	793 980
Ordinaires	649 620	721 800	793 980
Exceptionnels***	-	404 208	-
Taux de distribution (base sociale)*	84%	142%	78%
Taux de distribution (base consolidée)	80%	140%	74%
Résultat net par action (base sociale)	54	55	71
Résultat net par action (base consolidée)	56	56	75
Dividendes par action (en DH)**	45	78	55
Dont dividendes ordinaires	45	50	55
Dont dividendes exceptionnels	-	28	-

Source: Rapports annuel Ciments du Maroc (2015, 2014, 2013)

\* Taux de distribution (pay out) : dividendes ordinaires distribués en n+1 (au titre de l'année n)/résultat net social au titre des 12 mois (n)

\*\* Sur la base du nombre d'actions (14 436 004 actions)

\*\*\* Distribution du boni de fusion de Bétomar

### III. Nantissement d'actifs

Néant

### IV. Nantissement d'actions

Néant

### V. Notation

A ce jour, Ciments du Maroc n'a pas fait l'objet d'une notation.

### VI. Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de Ciments du Maroc au 19 juillet 2016 se décline de la manière suivante :

Membres du CA	Fonction actuelle	titre	nombre d'actions détenues	date de 1ère nomination	Date des AGO ayant ratifié les cooptations	Date d'expiration des mandats
<b>Mohamed CHAIBI</b>	Président	Non exécutif	10	06/04/1990	07/04/2014	AGO statuant sur les comptes 2017
<b>Abdellatif ZAGHNOUN</b>	Vice-Président	Représentant minoritaire	5	13/04/2015	13/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2017
<b>Mustapha FARIS</b>	Administrateur	Indépendant	10	01/08/2007	29/03/2016	AGO statuant sur les comptes 2019
<b>Abdallah BELKEZIZ</b>	Administrateur	Indépendant	12 000	19/11/1992	07/04/2014	AGO statuant sur les comptes 2017
<b>Nabil FRANCIS</b>	Administrateur	General Manager Maroc* (CIMAR)	5	19/07/2016	19/07/2016	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>Hakan GURDAL</b>	Administrateur	Membre du directoire de HC AG	5	19/07/2016	19/07/2016	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>Ciments Français</b> (Représenté par David FLORY)	Administrateur	Administrateur de HC France	20	19/11/1992	07/04/2014	AGO statuant sur les comptes 2017
<b>COFIPAR</b> (Représenté par Gary WHITEHEAD)	Administrateur	CFO HeidelbergCement Afrique (Scancem International DA)	10	23/02/2009	13/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>MENAF</b> (Représenté par Francesco BRAMBILLA)	Administrateur	Directeur Région Afrique & Est de la Méditerranée, en Intelligence marketing et processus de vente (HC AG)	10	23/02/2009	13/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>COCIMAR</b> (Représenté par Antonio CLAUSI)	Administrateur	Directeur région Afrique & Est de la Méditerranée, HeidelbergCement Technology (HC AG)	8 486 768	05/03/2013	13/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>Fipar HOLDING</b> (Représenté par Mohamed Amine BENHALIMA)	Administrateur	Représentant minoritaire, PDG (Fipar Holding)	857 556	06/02/2004	13/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>CIMR</b> (Représenté par Khalid CHEDDADI)	Administrateur	Représentant minoritaire, Directeur Général (CIMR)	1 192 570	19/11/1992	13/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2018
<b>ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT</b> (Représenté par Adel Abdullah HOSNI)	Administrateur	Représentant minoritaire, dirigeant (ADFD)	791 160	29/11/1999	13/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2018

Source: Ciments du Maroc

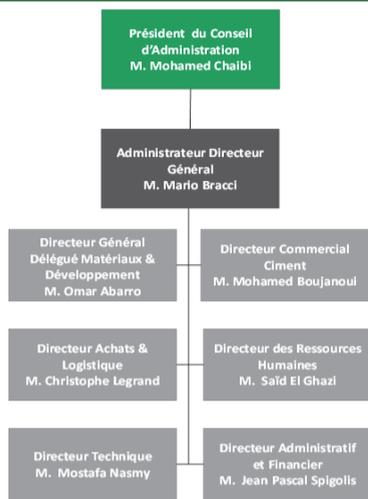
\* M. Nabil Francis occupera la fonction de Directeur Général à partir du 1er Septembre.

Suite au conseil d'administration tenu le 19 juillet 2016, M. Hakan GURDAL et M. Nabil FRANCIS ont été à l'unanimité nommés administrateurs en remplacement de M. Agustino NUZZOLO et M. Mario Domenico BRACCI.

Il convient de noter également que COCIMAR, COFIPAR et MENAF sont trois filiales de Ciments Français, détenues à 100%, leurs représentants permanents sont mandatés par HC Group.

## VII. Organes de direction

L'organigramme fonctionnel de Ciments du Maroc se présente comme suit :



Source : Site internet de Ciments du Maroc, mis à jour le 12 avril 2016

## Partie V. Facteurs de risque

Ciments du Maroc opère dans un secteur qui l'expose à des risques et incertitudes de nature variée (disponibilité des ressources, risques opérationnels, risques financiers, risques de conformité, etc.) qui pourraient affecter ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La consolidation du secteur de la construction pourrait notamment conduire à une surcapacité de production sur certains marchés, susceptible de se traduire par des pertes de parts de marché et une pression sur les prix de vente.

La gestion des risques (internes et externes, industriels, politiques, sociaux et financiers) fait partie des processus de décision et de gestion de Ciments du Maroc et représente un élément essentiel du système de gouvernance. Elle vise à soutenir la pérennité et l'amélioration des performances à travers la préservation des actifs. Le programme Risque et Conformité du Groupe Italcementi permet d'assurer une approche structurée de la gestion des risques intégrée à la stratégie de développement et de soutenir l'amélioration des performances.

Le dispositif de gestion des risques se compose des éléments suivants :

- Un cadre organisationnel comprenant la méthodologie et la définition des rôles et des responsabilités des acteurs (*Primary Risk Owner*) ;
- Un processus d'identification, d'analyse et de traitement des risques selon les stratégies clairement définies dans les principes de gestion des risques (*Risk Management Guidelines*) ;
- Un pilotage en continu, visant à mettre à jour en permanence la cartographie des risques et à gérer les plans d'action nécessaires à la réduction de l'exposition aux risques. La quantification des risques et opportunités fait partie des principaux processus de gestion de l'entreprise comme l'exercice budgétaire, les prévisions de résultat ou l'analyse des grands projets d'investissements. La méthode Monte Carlo est utilisée afin d'obtenir l'exposition maximale aux facteurs de risques, ainsi que l'estimation de la probabilité d'atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, le Groupe Italcementi contrôle l'application des programmes de prévention et de sécurité s'adressant aux employés des usines. Ces programmes sont complétés par une politique intégrée de gestion des risques financiers et des assurances.

### I. Risques liés à la saisonnalité

Les travaux de construction sont affectés par les conditions météorologiques. Au cours de l'hiver notamment, un climat défavorable peut rendre l'exécution des projets de construction plus difficile. Le niveau d'activité devient plus faible, ce qui implique une baisse de la demande des matériaux de construction. Il faut noter que l'entretien général des installations industrielles et les coûts associés, ont également lieu pendant la saison hivernale. Ces conditions se traduisent par une volatilité importante de la situation financière trimestrielle de la Société.

### II. Risque concurrentiel

L'absence de barrière à l'entrée et les perspectives de profit avantageuses qu'offre le secteur, favorisent l'arrivée de nouvelles capacités sur le marché. A ce titre, plusieurs projets sont actuellement annoncés aussi bien par des opérateurs existants que par de nouveaux entrants potentiels.

Le renforcement des capacités de production des opérateurs dans un contexte de ralentissement de la demande en ciment pourrait avoir un double effet sur l'activité de Ciments du Maroc :

- Un ralentissement de la croissance des ventes de la Société, conséquence de l'accroissement des surcapacités de production ;
- Une plus forte tension sur les marges commerciales.

### III. Risque lié au secteur du BTP

Le secteur cimentier est fortement dépendant du secteur du BTP dont l'activité reste étroitement liée au rythme de construction de logements ainsi qu'au nombre de projets d'infrastructures publiques, touristiques et industrielles.

L'industrie du ciment reste de ce fait sensible à certains facteurs tels que le pouvoir d'achat en général, la croissance démographique et l'urbanisation, les conditions d'octroi de crédit aux ménages sur le segment immobilier, ainsi que les politiques publiques en matière de logement et d'extension/renouvellement des infrastructures.

### IV. Risque lié au secteur de l'immobilier

En dépit de son potentiel de croissance intrinsèque, il existe un risque de ralentissement du secteur de l'immobilier en raison de la baisse de la demande en logements notamment sur les segments moyen et haut de gamme sous l'effet (i) d'un accroissement des prix cumulé à une baisse du pouvoir d'achat, (ii) d'un durcissement des conditions d'octroi des crédits en raison de l'assèchement des liquidités et (iii) d'une baisse de la demande des marocains résidents à l'étranger en raison de la crise dans le monde en général et en Europe en particulier.

### V. Risque lié à l'évolution de la politique de travaux publics

Le développement du secteur cimentier au cours de la dernière décennie a été directement stimulé par la politique de mise à niveau et d'extension des infrastructures poursuivie par le Maroc.

La situation actuelle de l'économie, marquée par une pression sur les finances publiques (notamment en termes de déficit budgétaire et d'assèchement des liquidités), risque de freiner la cadence des investissements publics en infrastructures. Une telle situation pourrait avoir un impact défavorable sur la demande nationale de ciment et de béton.

### VI. Risque lié à la production

La rentabilité de la Société demeure fortement dépendante de sa performance industrielle qui reste elle-même liée à la disponibilité entière de la capacité de production. Ainsi, l'interruption de la production en raison d'une panne d'une pièce maîtresse (broyeur, four, etc.), de mouvements sociaux, d'accidents ou en cas de force majeure, peut causer une diminution significative de la productivité de la Société.

Pour permettre l'appréciation du risque de survenance de pannes industrielles, il y a lieu, toutefois, de considérer la politique de maintenance adoptée par la Société, conforme aux standards internationaux du Groupe Italcementi. Cette politique se base sur une maintenance préventive et une maintenance curative et permet d'organiser et de fiabiliser les interventions selon un système de gestion et de suivi informatisé. Pour plus de détails sur cette politique de maintenance, cf. la Partie VII de la présente note d'information.

Il convient de noter également que ces facteurs de risque sont couverts par des polices d'assurance portant sur les dommages aux biens ainsi que les pertes d'exploitation résultant de ces dommages.

### VII. Risque lié à la sécurité

La production de ciment requiert la réalisation d'opérations industrielles complexes qui induisent un risque d'accidents pour les travailleurs. Ciments du Maroc met la sécurité du travail au centre de sa politique sociale et suit un système de vigilance exigeant et maîtrisé, permettant de minimiser le nombre d'accidents.

Ciments du Maroc a notamment mis au point plusieurs programmes visant à renforcer la sécurité sur les sites de production afin de préserver ses hommes et ses biens et d'assurer le respect de la réglementation en vigueur. Pour plus de détails sur cette politique de sécurité, cf. la Partie VII de la présente note d'information.

### VIII. Risque de dépréciation des actifs

L'industrie du ciment étant intensivement capitalistique, toute évolution technologique, des standards ou des normes pourrait induire un risque d'obsolescence des actifs actuels et contraindre les cimentiers à consentir des investissements de mise à niveau, éventuellement lourds.

### IX. Risques de marché, de crédit et de liquidité

#### IX.1 Risque de marché

Ciments du Maroc limite ses interventions à la gestion des positions découlant de son activité industrielle et commerciale, excluant toute opération spéculative.

#### IX.2 Risque de change

La Société est exposée au risque de change sur ses flux d'exploitation et sur ses encours de financement libellés en devises autres que la monnaie locale.

Ciments du Maroc opère principalement sur le marché local. En conséquence, la facturation et les coûts d'exploitation sont libellés dans la même monnaie et l'exposition au risque de change sur les flux d'exploitation est peu significative à l'exception des achats de combustibles, de pièces de rechange et des investissements liés à la construction de nouvelles usines.

#### IX.3 Risques de crédit et de contrepartie

Ciments du Maroc est exposé à un risque de crédit en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie.

Les clients qui souhaitent bénéficier de délais de paiement sont soumis à des procédures de vérification préalable. Par ailleurs, la gestion des encours clients fait l'objet d'un suivi régulier conformément aux procédures du groupe. La concentration du risque de crédit relatif aux créances clients est limitée dans la mesure où la base de la clientèle de Ciments du Maroc est large et sans dépendance.

Quant au risque lié au crédit client, une politique de gestion de plafonds est menée depuis longue date. Elle est couplée d'une part avec la fourniture de garanties sûres par les clients et, d'autre part, au recours à l'assurance-crédit clients.

#### IX.4 Risque de liquidité

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de placements court terme très liquides à risque négligeable de variation de valeur (dépôts à terme, OPCVM monétaires).

Aux termes de la politique financière centralisée, à tout moment, les lignes de crédit confirmées disponibles doivent être suffisantes pour couvrir les échéances de la dette sur un horizon de deux ans.

### X. Risque sur les matières premières et produits énergétiques

Les matières premières nécessaires à la production de ciment et de granulats sont extraites des carrières. Ciments du Maroc dispose de réserves suffisantes pour couvrir ses besoins d'approvisionnement à moyen et long terme. En revanche, la Société pourrait se voir refuser, à l'avenir, des permis d'exploitation de nouvelles carrières et le renouvellement des permis actuels. Le risque de pénurie est apprécié en suivant rigoureusement l'estimation des réserves et en suivant de façon rigoureuse les concessions d'exploitation et leur renouvellement.

Ciments du Maroc est exposé au risque de volatilité des prix de certains de ses approvisionnements énergétiques, notamment, du coke de pétrole, et de l'électricité. Elle s'efforce de limiter ce risque en développant, lorsque cela est possible, l'utilisation de combustibles de substitution et en améliorant l'efficacité thermique de ses usines et l'utilisation de l'énergie éolienne.

#### XI. Risques juridiques

Le Département juridique suit l'ensemble des litiges de la Société en y apportant support et contrôle, si nécessaire avec le concours des conseils du groupe. Dans le cadre normal des activités de Ciments du Maroc et de ses filiales, des litiges peuvent naître avec des tiers et des procédures peuvent être engagées. Des provisions sont déterminées en fonction de l'appréciation des risques attachés à chaque dossier, lorsqu'une estimation du coût est possible.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire, arbitrale ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou d'avoir eu au cours des 12 derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et les perspectives de Ciments du Maroc, autre que ceux décrits dans la Partie XI de la présente note d'information.

#### XII. Risques de conformité

Ciments du Maroc est soumis à des réglementations particulières concernant la qualité des produits qu'elle commercialise, ses carrières, ses licences d'exploitation, l'environnement, ainsi que la restauration des sites industriels en fin de vie. Un suivi spécifique est mis en place de façon à garantir le respect des normes et standards applicables au Maroc.

De même, le programme Risque et Conformité a permis de développer des actions ciblées de formation et de diffusion de procédures et recommandations qui visent à garantir l'application par les collaborateurs et employés des législations fiscales, sociales, administratives et environnementales auxquelles le groupe est soumis dans tous ses pays d'activité. Ce programme est actualisé chaque année en fonction de l'évolution réglementaire.

#### XIII. Risques informatiques

Le dysfonctionnement des systèmes informatiques, tels que les virus, les pannes et les accidents, peuvent affecter considérablement le résultat d'exploitation. Ciments du Maroc en collaboration avec le groupe estime avoir mis en oeuvre tous les moyens de sécurité nécessaires pour limiter les dommages, tout en optimisant les coûts de gestion du risque.

#### XIV. Maintien du personnel

Le développement des activités de la Société dépend fortement de sa capacité à attirer et à retenir un personnel qualifié, en particulier dans le domaine technique. La concurrence a augmenté sensiblement pour cette population ces dernières années.

#### XV. Voisinage et facteurs humains

L'installation des sites de production suscite à la fois intérêt et appréhension de la part du voisinage (habitants et collectivités). Il existe une grande attente en matière d'emplois et d'aide au développement local. La nature de l'exploitation peut par ailleurs conduire à des revendications concernant les émanations.

Ciments du Maroc accorde beaucoup d'importance à ces sujets en menant une politique de proximité consistant à rechercher la meilleure orientation des actions en faveur de la communauté afin de prévenir voire d'éviter les conflits. En cas de survenance de désaccords, la Société privilégie le dialogue et développe les actions adéquates selon ses moyens et contraintes.

Il en est de même pour les revendications internes qui sont traitées dans le cadre de la politique sociale qui vise le développement continu de l'élément humain.

#### XVI. Risque environnemental

L'exploitation d'une cimenterie requiert l'utilisation de certains déchets en tant que combustibles de substitution et induit des rejets gazeux ayant un impact direct sur son environnement naturel.

D'une manière générale, les principaux risques environnementaux auxquels la Société fait face résident en (i) la contamination du sol au niveau de ses carrières et (ii) la pollution de l'environnement.

Depuis 2013, tous les sites de production de Ciments du Maroc disposent d'un système de management de l'environnement certifié, selon la norme internationale ISO 14001. Cette certification traduit une volonté de s'engager sur le long terme, dans une politique d'écologie industrielle tenant compte de l'ensemble des impacts environnementaux. En outre, Ciments du Maroc a certifié en 2014 le système de management de l'énergie de son site d'Aït Baha selon le référentiel ISO 50001. Par cette distinction, l'usine d'Aït Baha devient la première cimenterie au Maroc à obtenir cette certification ; il s'agit d'une étape majeure pour Ciments du Maroc, précurseur dans le domaine de l'énergie à l'instar de celui de l'environnement.

Ciments du Maroc s'engage à mettre en état les carrières exploitées ou au fur et à mesure de l'avancement de leur exploitation, conformément aux exigences du dispositif réglementaire et des standards et les bonnes pratiques d'Italcementi Group.

## Partie VI. Annexes

### I. Comptes de Ciments du Maroc

#### I.1. Etats de synthèse des comptes sociaux de Ciments du Maroc

##### I.1.1 Bilans sociaux des trois derniers exercices

(En MMAD)	2013 PF	2014	2015
<b>Actif immobilisé</b>	<b>5,394</b>	<b>5,236</b>	<b>5,137</b>
<b>Immobilisations en non valeurs</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>16</b>
Frais préliminaires	2	5	4
Charges à répartir sur plusieurs exercices	24	21	13
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>332</b>	<b>333</b>	<b>328</b>
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	20	15	10
Fonds commercial	312	318	318
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3,511</b>	<b>3,429</b>	<b>3,125</b>
Terrains	67	112	127
Constructions	789	781	749
Installations techniques, matériel et outillage	2,237	2,218	1,963
Matériel de transport	3	5	3
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	28	26	25
Immobilisations corporelles en cours	387	286	258
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1,526</b>	<b>1,448</b>	<b>1,667</b>
Prêts immobilisés	34	34	28
Autres créances financières	22	23	26
Titres de participation	1,470	1,391	1,614
<b>Écarts de conversion-actif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>1,846</b>	<b>2,050</b>	<b>2,345</b>
Stocks	487	453	566
Marchandises	0	0	0
Matières et fournitures consommables	324	316	397
Produits intermédiaires et produits résiduels	121	99	119
Produits finis	42	38	50
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>867</b>	<b>860</b>	<b>999</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2	5	7
Clients et comptes rattachés	749	715	636
Personnel	4	4	3
État	56	74	295
Comptes d'associés	-	-	0
Autres débiteurs	39	37	34
Comptes de régularisation Actif	16	26	23
<b>Titres et valeurs de placement</b>	<b>491</b>	<b>735</b>	<b>779</b>
<b>Écarts de conversion-actif (éléments circulants)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>86</b>	<b>70</b>	<b>120</b>
<b>Trésorerie-actif</b>	<b>86</b>	<b>70</b>	<b>120</b>
Chèques et valeurs à encaisser	44	23	26
Banques, Trésorerie Générale, Chèques postaux	41	46	94
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	2	1	0
<b>Total</b>	<b>7,327</b>	<b>7,355</b>	<b>7,601</b>

Source: Ciments du Maroc

(En MMAD)	2013 PF	2014	2015
<b>Financement permanent</b>	<b>6,220</b>	<b>6,380</b>	<b>6,282</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>6,099</b>	<b>6,240</b>	<b>6,134</b>
Capital social ou personnel	1,444	1,444	1,444
Primes d'émission, de fusion, d'apport	209	606	201
Réserve légale	153	144	144
Autres réserves	206	152	152
Report à nouveau	3,306	3,100	3,173
Résultat net de l'exercice	782	795	1,021
<b>Capitaux propres assimilés</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Provisions réglementées	3	4	4
<b>Dettes de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions durables pour risques et charges</b>	<b>119</b>	<b>136</b>	<b>144</b>
Provisions pour risques	3	3	4
Provisions pour charges	116	133	140
<b>Écarts de conversion-passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passif circulant</b>	<b>913</b>	<b>775</b>	<b>1,128</b>
<b>Dettes du passif circulant</b>	<b>901</b>	<b>740</b>	<b>1,114</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	439	418	476
Clients créditeurs, avances et acomptes	6	12	14
Personnel	15	11	16
Organismes sociaux	28	25	27
État	225	142	517
Comptes d'associés	9	6	7
Autres créanciers	178	126	57
Comptes de régularisation Passif	0	0	0
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>14</b>
<b>Écarts de conversion-passif (éléments circulants)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>193</b>	<b>200</b>	<b>191</b>
<b>Trésorerie-passif</b>	<b>193</b>	<b>200</b>	<b>191</b>
Crédits de trésorerie	58	63	54
Banques	135	137	138
<b>Total</b>	<b>7,327</b>	<b>7,355</b>	<b>7,601</b>

Source: Ciments du Maroc

### I.1.2 Compte de produits et de charges des trois derniers exercices (modèle normal)

(En MMAD)	2013 PF	2014	2015
Produits d'exploitation	3,617	3,329	3,582
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	1
Ventes de biens et services produits	3,514	3,154	3,353
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3,514</b>	<b>3,154</b>	<b>3,353</b>
Variation de stocks de produits	38	69	166
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	48	56	27
Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres produits d'exploitation	0	-	-
Reprises d'exploitation ; transferts de charges	18	51	34
Charges d'exploitation	(2,615)	(2,426)	(2,584)
Achats revendus de marchandises	(0)	-	(1)
Achats consommés de matières et fournitures	(1,469)	(1,306)	(1,401)
Autres charges externes	(395)	(355)	(371)
Impôts et taxes	(26)	(22)	(23)
Charges de personnel	(246)	(254)	(261)
Autres charges d'exploitation	(7)	(5)	(22)
Dotations d'exploitation	(472)	(484)	(504)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,002</b>	<b>903</b>	<b>998</b>
Produits financiers	149	201	437
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	133	174	182
Gains de change	5	4	11
Intérêts et autres produits financiers	10	22	26
Reprises financières ; transferts de charges	1	1	219
Charges financières	(116)	(10)	(7)
Charges d'intérêts	(10)	(1)	(1)
Pertes de change	(3)	(8)	(6)
Dotations financières	(104)	(2)	(0)
<b>Résultat financier</b>	<b>33</b>	<b>191</b>	<b>430</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>1,034</b>	<b>1,095</b>	<b>1,428</b>
Produits non courants	74	22	58
Produits de cessions d'immobilisations	49	0	0
Autres produits non courants	6	11	18
Reprises non courantes ; transferts de charges	19	11	40
Charges non courantes	(44)	(65)	(86)
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	(6)	(1)	-
Autres charges non courantes	(28)	(38)	(73)
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	(9)	(26)	(13)
<b>Résultat non courant</b>	<b>31</b>	<b>(43)</b>	<b>(28)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1,065</b>	<b>1,051</b>	<b>1,400</b>
Impôts sur les résultats	(284)	(256)	(380)
<b>Résultat net</b>	<b>782</b>	<b>795</b>	<b>1,021</b>

Source: Ciments du Maroc

### I.1.3 Tableau de flux de trésorerie des trois derniers exercices

(En MMAD)	2013	2014	2015	Var 13 - 14	Var. 14-15
<b>Ressources stables de l'exercice (flux)</b>					
<b>Autofinancement</b>	<b>694</b>	<b>605</b>	<b>151</b>	<b>(12.9%)</b>	<b>(75.1%)</b>
+ Capacité d'autofinancement	1,272	1,254	1,277	(1.4%)	1.8%
- Distributions de bénéfices	577	650	1,126	12.5%	73.3%
<b>Cessions et réductions d'immobilisations</b>	<b>43</b>	<b>79</b>	<b>25</b>	<b>84.5%</b>	<b>(68.3%)</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-	n/s	n/s
+ Cessions d'immobilisations corporelles	36	0	0	(100.0%)	362.6%
+ Cessions d'immobilisations financières	0	79	0	n/s	(100.0%)
+ Récupérations sur créances immobilisées	7	-	25	(100.0%)	n/s
<b>Augmentation des capitaux propres et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>405</b>	<b>-</b>	<b>n/s</b>	<b>(100.0%)</b>
+ Apports de fusion de la société Betomar	-	405	-	n/s	(100.0%)
+ Subventions d'investissement	-	-	-	n/s	n/s
<b>Provisions durables de financement (nettes de primes de remboursement)</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>n/s</b>	<b>(100.0%)</b>
<b>Total - ressources stables</b>	<b>737</b>	<b>1,118</b>	<b>176</b>	<b>51.6%</b>	<b>(84.3%)</b>
<b>Emplois stables de l'exercice (flux)</b>					
<b>Acquisitions et augmentations d'immobilisations</b>	<b>236</b>	<b>619</b>	<b>174</b>	<b>162.5%</b>	<b>(71.8%)</b>
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	20	48	0	139.0%	(99.8%)
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	216	558	147	158.7%	(73.8%)
+ Prêts et créances immobilisées apports de fusion	-	12	-	n/s	(100.0%)
+ Acquisitions d'immobilisations financières	-	0	6	n/s	3872.7%
+ Augmentation des créances immobilisées	-	1	22	n/s	3448.5%
<b>Remboursement des capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
<b>Remboursements des dettes de financement</b>	<b>330</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(100.0%)</b>	<b>n/s</b>
<b>Emplois en non valeurs</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>221.0%</b>	<b>(98.7%)</b>
<b>Total - emplois stables</b>	<b>570</b>	<b>632</b>	<b>174</b>	<b>10.9%</b>	<b>(72.4%)</b>
<b>Variation du besoin de financement global (B.F.G.)</b>	<b>126</b>	<b>508</b>	<b>(58)</b>	<b>302.8%</b>	<b>n/s</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>41</b>	<b>(23)</b>	<b>59</b>	<b>(156.0%)</b>	<b>n/s</b>
<b>Total général</b>	<b>738</b>	<b>1,141</b>	<b>233</b>	<b>54.6%</b>	<b>(79.5%)</b>

Source: Ciments du Maroc

## I.2 Etats de synthèse des comptes consolidés de Ciments du Maroc

### I.2.1 Bilans consolidés des trois derniers exercices

(En MMAD)	2013	2014	2015
<b>Actif immobilisé</b>	<b>5,371</b>	<b>5,174</b>	<b>5,068</b>
Ecart d'acquisition	2	2	1
Immobilisations incorporelles	299	293	289
Immobilisations corporelles	3,705	3,520	3,198
Immobilisations financières	1,322	1,322	1,543
Actifs d'impôts différés	43	35	37
Titres mis en équivalence	1	1	-
<b>Actif circulant</b>	<b>2,081</b>	<b>2,309</b>	<b>2,735</b>
Stocks et en cours	505	477	586
Clients et comptes rattachés	718	665	613
Autres créances et comptes de régularisation	118	145	364
Valeurs mobilières de placement	649	949	1,039
Disponibilités	91	72	133
<b>Total actif</b>	<b>7,452</b>	<b>7,483</b>	<b>7,803</b>
<b>Capitaux propres part groupe</b>	<b>6,167</b>	<b>6,304</b>	<b>6,255</b>
Capital social	1,444	1,444	1,444
Primes	201	514	115
Réserves consolidées	3,714	3,544	3,619
Résultat net (part du groupe)	809	802	1,078
Intérêt minoritaires	30	31	35
Provisions pour risques et charges	119	137	145
<b>Dettes</b>	<b>1,135</b>	<b>1,012</b>	<b>1,369</b>
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	458	444	514
Autres dettes et comptes de régularisation	484	368	664
Trésorerie - passif	193	200	191
<b>Total passif</b>	<b>7,452</b>	<b>7,483</b>	<b>7,803</b>

Source: Ciments du Maroc

### I.2.2. Compte de produits et charges des trois derniers exercices (modèle normal)

(En MMAD)	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	3,632	3,454	3,740
Autres produits d'exploitation	104	176	220
Achats consommés	(1,827)	(1,812)	(1,952)
Charges de personnel	(252)	(260)	(268)
Autres charges d'exploitation	(8)	(5)	(23)
Impôts et taxes	(26)	(22)	(23)
Dotations d'exploitation	(494)	(508)	(518)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,129</b>	<b>1,024</b>	<b>1,177</b>
Charges et produits financiers	(53)	95	323
<b>Résultat courant</b>	<b>1,076</b>	<b>1,119</b>	<b>1,499</b>
Charges et produits non courants	26	(42)	(28)
Impôts sur les résultats	(283)	(264)	(378)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>820</b>	<b>813</b>	<b>1,093</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises incluses par mise en équivalence	1	0	-
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	(0)	(0)	(0)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>820</b>	<b>813</b>	<b>1,093</b>
Résultat minoritaire	(11)	(11)	(15)
<b>Résultat net part groupe</b>	<b>809</b>	<b>802</b>	<b>1,078</b>
<b>Résultat net consolidé par action en MAD</b>	<b>57</b>	<b>56</b>	<b>76</b>

Source: Ciments du Maroc

### I.2.3 Tableau de flux de trésorerie des trois derniers exercices

(En MMAD)	2013	2014	2015
Résultat net de sociétés intégrées	820	813	1,093
Elim. des charges et prod. sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	-	-
- Dotations nettes consolidées	567	463	267
- Reprises subventions d'investissements	-	-	-
- Variation des impôts différés	(1)	7	(1)
- Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	(42)	1	0
- Quote-part dans le résultat des sociétés MEE	1	0	-
Capacité d'autofin. des sociétés intégrées	1,344	1,284	1,359
Div. reçus des sociétés MEE	-	-	-
Variation du BFR lié à l'activité	233	(77)	90
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1,577</b>	<b>1,207</b>	<b>1,448</b>
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	(253)	(272)	(150)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	49	0	0
Variation immobilisations financières	7	(1)	(3)
Incidence des variations de périmètre	-	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux op. d'invest.</b>	<b>(197)</b>	<b>(273)</b>	<b>(152)</b>
Div. versés aux actionnaires de la société mère	(577)	(650)	(1,126)
Div. versés aux minoritaires des soc. intégrées	(9)	(10)	(11)
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Emissions d'emprunts	-	-	-
Remboursement d'emprunts	(330)	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux op. de fin.</b>	<b>(916)</b>	<b>(660)</b>	<b>(1,137)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>464</b>	<b>274</b>	<b>159</b>
Trésorerie d'ouverture	83	547	821
Trésorerie de clôture	547	821	980
Incidence des variations de monnaie étrangère	-	-	-
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>464</b>	<b>274</b>	<b>159</b>

Source: Ciments du Maroc

### I.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part groupe) des trois derniers exercices

#### I.2.4.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part groupe) au 31 décembre 2015

(En MMAD)	Capital	Prime	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres	Total des capitaux propres	
					Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres*
<b>Situation au 31-12-2014</b>	<b>1,444</b>	<b>514</b>	<b>3,544</b>	<b>802</b>			<b>6,304</b>
Affectation du résultat 2014			802	(802)			
Distribution par l'entreprise consolidante			(1,126)				
Résultat consolidé fin juin 2015				1,078			
Augmentation du capital							
Autres affectations		(399)	399				
<b>Situation au 31-12-2015</b>	<b>1,444</b>	<b>115</b>	<b>3,619</b>	<b>1,078</b>			<b>6,255</b>

#### I.2.4.2 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part groupe) au 31 décembre 2014

(En MMAD)	Capital	Prime	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres	Total des capitaux propres	
					Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres*
<b>Situation au 31-12-2013</b>	<b>1,444</b>	<b>201</b>	<b>3,714</b>	<b>809</b>			<b>6,167</b>
Affectation du résultat 2013			809	(809)			
Distribution par l'entreprise consolidante			(650)				
Résultat consolidé 2014				802			
Augmentation du capital							
Autres affectations		313	(329)				
<b>Situation au 31-12-2014</b>	<b>1,444</b>	<b>514</b>	<b>3,544</b>	<b>802</b>			<b>6,304</b>

#### I.2.4.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part groupe) au 31 décembre 2013

(En MMAD)	Capital	Prime	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres	Total des capitaux propres	
					Écart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Total autres*
<b>Situation au 31-12-2012</b>	<b>1,444</b>	<b>201</b>	<b>3,635</b>	<b>656</b>			<b>5,936</b>
Affectation du résultat 2012			656	(656)			
Distribution par l'entreprise consolidante			(577)				
Résultat consolidé 2013				809			
Augmentation du capital							
Autres affectations							
<b>Situation au 31-12-2013</b>	<b>1,444</b>	<b>201</b>	<b>3,714</b>	<b>809</b>			<b>6,167</b>

### I.3 Etats de synthèse des comptes sociaux semestriels de Ciments du Maroc

#### I.3.1 Bilan semestriel social

(En MMAD)	2015	S1 2016	Var. 2015 - S1 16
<b>Actif immobilisé</b>	<b>5 137</b>	<b>4 940</b>	<b>(3,8%)</b>
Immobilisations en non valeurs	16	14	(15,1%)
Immobilisations incorporelles	328	326	(0,7%)
Immobilisations corporelles	3 125	2 932	(6,2%)
Immobilisations financières	1 667	1 668	0,0%
Écarts de conversion-actif	-	-	n/s
<b>Actif circulant</b>	<b>2 345</b>	<b>2 890</b>	<b>23,2%</b>
Stocks	566	476	(16,0%)
Créances de l'actif circulant	999	961	(3,8%)
Titres et valeurs de placement	779	1 453	86,5%
Écarts de conversion-actif (éléments circulants)	0	0	n/s
<b>Trésorerie</b>	<b>120</b>	<b>97</b>	<b>(19,5%)</b>
<b>Trésorerie-actif</b>	<b>120</b>	<b>97</b>	<b>(19,5%)</b>
<b>Total</b>	<b>7 601</b>	<b>7 926</b>	<b>4,3%</b>

Source: Ciments du Maroc

(En MMAD)	2015	S1 2016	Var. 2015 - S1 16
<b>Financement permanent</b>	<b>6 282</b>	<b>6 004</b>	<b>(4,4%)</b>
Capitaux propres	6 134	5 854	(4,6%)
Capitaux propres assimilés	4	3	(5,2%)
Dettes de financement	-	-	n/s
Provisions durables pour risques et charges	144	146	1,8%
Écarts de conversion-passif	-	-	n/s
<b>Passif circulant</b>	<b>1 128</b>	<b>1 646</b>	<b>45,9%</b>
Dettes du passif circulant	1 114	1 627	46,1%
Autres provisions pour risques et charges	14	19	37,4%
Écarts de conversion-passif (éléments circulants)	1	1	n/s
<b>Trésorerie</b>	<b>191</b>	<b>277</b>	<b>44,7%</b>
Trésorerie-passif	191	277	44,7%
<b>Total</b>	<b>7 601</b>	<b>7 926</b>	<b>4,3%</b>

Source: Ciments du Maroc

#### I.3.2 Comptes de produits et de charges semestriel social

(En MMAD)	S1 2015	S1 2016	Var. S1 15 - S1 16
Ventes de marchandises (en l'état)	1	-	(100,0%)
Achats revendus de marchandises	(1)	-	(100,0%)
Marge brute sur ventes en l'état	(0)	-	(100,0%)
Ventes de biens et services produits (1)	1 746	1 796	2,8%
Variation de stocks de produits	25	122	389,9%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	21	4	(81,8%)
Production de l'exercice	1 791	1 921	7,2%
Achats consommés de matières et fournitures	(730)	(748)	2,5%
Autres charges externes	(199)	(211)	5,7%
Consommation de l'exercice	(929)	(959)	3,2%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>862</b>	<b>962</b>	<b>11,6%</b>
Subventions d'exploitation	-	-	n/s
Impôts et taxes	(12)	(12)	0,2%
Charges de personnel	(142)	(141)	(1,0%)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>708</b>	<b>809</b>	<b>14,3%</b>
Autres produits d'exploitation	-	-	n/s
Autres charges d'exploitation	(19)	(2)	(91,4%)
Reprises d'exploitation ; transferts de charges	31	22	(28,7%)
Dotations d'exploitation	(248)	(283)	14,3%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>472</b>	<b>547</b>	<b>15,7%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>210</b>	<b>150</b>	<b>(28,9%)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>683</b>	<b>696</b>	<b>2,0%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>(6)</b>	<b>(11)</b>	<b>(69,0%)</b>
Impôts sur les résultats	(145)	(172)	18,8%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>531</b>	<b>513</b>	<b>(3,5%)</b>

### I.4 Etats de synthèse des comptes consolidé semestriels de Ciments du Maroc

#### I.4.1 Bilan semestriel consolidé

(en MMAD)	2015	S1 2016	Var 15 - S1 16
<b>Immobilisations En Non Valeurs</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>n/s</b>
Valeur brute	35	39	9,58%
Amortissements	(35)	(39)	9,59%
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>289</b>	<b>286</b>	<b>-0,84%</b>
Valeur brute	324	324	
Amortissements	(35)	(38)	6,88%
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>3,198</b>	<b>3,005</b>	<b>-6,05%</b>
Valeur brute	8,806	8,869	0,72%
Amortissements	(5,607)	(5,864)	4,58%
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>1,543</b>	<b>1,536</b>	<b>-0,46%</b>
Valeur brute	1,673	1,666	-0,43%
Provisions	(130)	(130)	
<b>Ecart De Conversion Actif</b>			
Ecart D'Acquisition	10	1	-87,50%
Amortissements Ecart D'Acquisition	(8)		-100,00%
Actif Impôts Différés	37	41	12,57%
Titres Mis En Equivalence			
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>5,068</b>	<b>4,870</b>	<b>-3,92%</b>
<b>Stocks</b>	<b>586</b>	<b>504</b>	<b>-13,98%</b>
<b>Creances De L'Actif Circulant</b>	<b>977</b>	<b>894</b>	<b>-8,49%</b>
Fournisseurs	8	14	76,40%
Clients & Comptes Rattachés	613	544	-11,24%
Personnel	3	2	-36,53%
Etat	295	240	-18,79%
Actionnaires / Associés	0	0	n/s
Autres Débiteurs	34	57	66,28%
Comptes De Régularisation Actif	23	37	60,12%
<b>Titres &amp; Valeurs De Placement</b>	<b>1,039</b>	<b>1,749</b>	<b>68,40%</b>
<b>Ecart De Conversion - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>n/s</b>
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>2,602</b>	<b>3,148</b>	<b>20,95%</b>
Trésorerie Actif	133	107	-19,57%
<b>Total Trésorerie - Actif</b>	<b>133</b>	<b>107</b>	<b>-19,57%</b>
<b>Total General</b>	<b>7,803</b>	<b>8,124</b>	<b>4,11%</b>

Extrait de la Note d'information – Offre publique d'achat Ciments du Maroc

Passif (en MMAD)	2015	S1 2016	Var 15 - S1 16
<b>Capitaux Propres Part Groupe</b>	<b>6 255</b>	<b>5 953</b>	<b>-4,83%</b>
Capital Social	1 444	1 444	0,00%
Primes D'Émission & De Fusion	115	120	4,34%
Réserves Consolidées	3 619	3 896	7,66%
Autres Reserves			
Report À Nouveau			
<b>Resultat De L'Exercice</b>	<b>1 078</b>	<b>494</b>	<b>-54,20%</b>
<b>Part Minoritaire</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>-7,88%</b>
<b>Capitaux Propres Assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84,25%</b>
Subventions D'Investissement			
Provisions Réglementées	0	0	84,25%
<b>Dettes De Financement</b>			
<b>Provisions Durables Pour Risques &amp; Charges</b>	<b>145</b>	<b>147</b>	<b>1,79%</b>
<b>Total Financement Permanent</b>	<b>6 434</b>	<b>6 132</b>	<b>-4,69%</b>
<b>Dettes Du Passif Circulant</b>	<b>1 163</b>	<b>1 695</b>	<b>45,73%</b>
Fournisseurs & Comptes Rattachés	514	475	-7,49%
Clients Crédeurs, Avances & Acomptes	18	18	4,62%
Personnel	16	25	51,68%
Organismes Sociaux	28	27	-2,31%
Etat	517	284	-45,06%
Comptes D'Associés	7	807	12168,36%
Autres Créanciers	64	58	-8,69%
Compte De Régularisation Passif	0		-100,00%
<b>Autres Provisions Risques &amp; Charges</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>37,54%</b>
<b>Ecart De Conversion - Passif</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-25,09%</b>
<b>Total Passif Circulant</b>	<b>1 178</b>	<b>1 715</b>	<b>45,57%</b>
Trésorerie Passif	191	277	44,73%
<b>Total Trésorerie - Passif</b>	<b>191</b>	<b>277</b>	<b>44,73%</b>
<b>Total General</b>	<b>7 803</b>	<b>8 124</b>	<b>4,11%</b>

#### I.4.2 Comptes de produits et charges semestriel consolidé

(en MMAD)	S1 2015	S1 2016	Var S1 15 - S1 16
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 929</b>	<b>2 007</b>	<b>4,1%</b>
Variation stock	27	123	349,8%
Produits accessoires	5	3	-38,6%
Charges non imputables à l'exercice	0	0	n/s
Production immobilisée	21	4	-80,3%
<b>Produit Total</b>	<b>1 982</b>	<b>2 137</b>	<b>7,8%</b>
Charges et consommations	(1 021)	(1 052)	3,0%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>961</b>	<b>1 085</b>	<b>13,0%</b>
Charges de personnel	(146)	(145)	-0,7%
Impôts et taxes	(12)	(12)	0,2%
<b>Excedent Brut d'Exploitation</b>	<b>803</b>	<b>928</b>	<b>15,7%</b>
Amortissements	(238)	(242)	1,9%
Dotations - Reprises provisions sur actif circulant	6	(27)	-594,5%
Dotations - Reprises provisions pour risques et charges	(3)	(4)	28,9%
Autres charges et produits d'exploitation	(19)	(2)	-91,5%
Transfert de charges	10	0	-96,6%
Drawback / Export	2	2	3,3%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>561</b>	<b>655</b>	<b>16,9%</b>
Résultat financier	100	28	-72,1%
<b>Résultat Courant</b>	<b>661</b>	<b>683</b>	<b>3,4%</b>
Résultat non courant	(7)	(11)	73,9%
I.S.	(153)	(168)	10,1%
<b>Résultat Net des entreprises intégrées</b>	<b>501</b>	<b>504</b>	<b>0,5%</b>
Dotations amortissements écart d'acquisition	(0)	(0)	n/s
Quote part des résultats inclus par mise en équivalence	(0)	0	n/s
<b>Résultat Net de l'ensemble consolidé</b>	<b>501</b>	<b>503</b>	
Résultat Net Part du Groupe	493	494	0,0%
Résultat Net Part des Minoritaires	8	10	30,0%
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>747</b>	<b>765</b>	<b>2,4%</b>

#### I.4.3 Tableau des flux de trésorerie

(en MMAD)	S1 2015	S1 2016	Var S1 15 - S1 16
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>1 093</b>	<b>504</b>	<b>-53,94%</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
* Dotations nettes consolidées	267	265	-0,73%
* Reprises subventions d'investissements	0	0	n/s
* Variation des impôts différés	-1	-4	161,95%
* Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	0	0	n/s
* Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	n/s
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>1 359</b>	<b>765</b>	<b>-43,73%</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	0	0	n/s
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	90	-103	-215,31%
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 448</b>	<b>661</b>	<b>-54,35%</b>
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	-150	-63	-57,89%
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	0	0	n/s
Variation immobilisations financières	-3	7	-363,12%
Incidence des variations de périmètre	0	0	n/s
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-152</b>	<b>-56</b>	<b>-63,33%</b>
Dividendes versé aux actionnaires de la société mère	-1 126	0	-100,00%
Dividendes versé aux minoritaires des sociétés intégrées	-11	-6	-44,08%
Augmentations de capital en numéraire	0	0	n/s
Emissions d'emprunts	0	0	n/s
Remboursement d'emprunts	0	0	n/s
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 137</b>	<b>-6</b>	<b>-99,45%</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>159</b>	<b>599</b>	<b>277,15%</b>
Trésorerie d'ouverture	821	980	19,34%
Trésorerie de clôture	980	1 579	61,12%
Incidence des variations des monnaies étrangères			
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>159</b>	<b>599</b>	<b>277,15%</b>

## II. Comptes de HC France

### II.1 Bilan pour l'exercice 2015 (du 16 décembre 2015 au 31 décembre 2015)

(In €)	2013	2014	2015
<b>Bilan Actif</b>			
<b>Capital souscrit non appelé (0)</b>	-	-	-
<b>Actif immobilisé (I)</b>	-	-	<b>1,373,000</b>
Frais d'établissement	-	-	-
Recherche et développement	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	-	-	1,373,000
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>Actif circulant (II)</b>	-	-	<b>47,999,999</b>
Matières premières, approvisionnements	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-
Marchandises	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
Personnel	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	-	-	14
Autres	-	-	46,500,000
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	1,499,985
Instruments de trésorerie	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>	-	-	-
<b>Primes de remboursement des obligations (IV)</b>	-	-	-
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>	-	-	-
<b>Total Actif (0 + I + II + III + IV + V)</b>	-	-	<b>49,372,999</b>

(In €)	2013	2014	2015
<b>Bilan Passif</b>			
<b>Capitaux Propres (I)</b>	-	-	<b>47,999,914</b>
Capital social ou individuel (dont versé : 48 000 000,00)	-	-	48,000,000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-
Autres réserves	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	(86)
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
<b>Produits des émissions de titres participatifs (II)</b>	-	-	-
<b>Avances conditionnées (III)</b>	-	-	-
<b>Provisions pour risques et charges (IV)</b>	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-
<b>Emprunts et dettes (V)</b>	-	-	<b>1,373,086</b>
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts	-	-	-
Découverts, concours bancaires	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-
Divers	-	-	-
Associés	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	86
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Personnel	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	-	-	-
Etat, obligations cautionnées	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	-	1,373,000
Instruments de trésorerie	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
<b>Ecart de conversion passif (VI)</b>	-	-	-
<b>Total Passif (I + II + III + IV + V + VI)</b>	-	-	<b>49,372,999</b>

### II.2 Compte de résultat pour l'exercice 2015 (du 16 décembre 2015 au 31 décembre 2015)

(In €)	2013	2014	2015
Ventes de marchandises	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	-	-	-
<b>Chiffres d'affaires net</b>	-	-	-
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
Subventions d'exploitation reçues	-	-	-
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	-	-	-
Autres produits	-	-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	-	-	-
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	(86)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Autres charges	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	-	-	<b>(86)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	-	<b>(86)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
Produits financiers de participations	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions VMP	-	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	-	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	-
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions VMP	-	-	-
<b>Total des charges financières</b>	-	-	-
<b>Résultat financier</b>	-	-	-
<b>Résultat courant avant impot</b>	-	-	<b>(86)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-
<b>Total des produits exceptionnels</b>	-	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	-	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
<b>Total des produits</b>	-	-	-
<b>Total des charges</b>	-	-	<b>(86)</b>
<b>Resultat net</b>	-	-	<b>(86)</b>

Source: HeidelbergCement France S.A.S

#### Mise à la disposition de la note d'information

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à l'AMMC et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété et de l'article 38 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques, des exemplaires de cette note d'information sont disponibles :

- au siège social de Ciments du Maroc, sis 621, Boulevard Panoramique 20150 Casablanca ;
- au siège social de la BMCI, sis au 26, place des Nations Unies 20070, Casablanca ;
- au siège social d'HeidelbergCement France SAS, sis au 6 rue Henri Barbusse 60150 Thourotte France.

Par ailleurs, la note d'information sera :

- disponible sur le site de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)) ;
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet.

#### Avertissement AMMC

Les informations précitées ne constituent qu'une partie de la note d'information visée par l'Autorité Marocaine du Marché du Capital (AMMC) sous la référence n° VI/EM/019/2016 Le 19 août 2016. L'AMMC recommande la lecture de l'intégralité de la note d'information qui est mise à la disposition du public selon les modalités indiquées dans le présent extrait.